



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 19 septembre 2023

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-trois, le 19 septembre à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 13/09/23

Étaient présents : M. Raphaël BONNIER ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; M. David DELPLANQUE ; Mme Awa DIABY ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA ; Mme Dominique VERSINI ; M. WATANABÉ-VERMOREL.

Absents excusés : M. Éric ALGRAIN a donné pouvoir à Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Kim CHIUSANO a donné pouvoir à M. Paul SIMONDON ; Mme Philomène JUILLET a donné pouvoir à Mme Pauline JOUBERT ; M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à Mme Awa DIABY ; M. Raphaël BONNIER a donné pouvoir à Mme Dominique VERSINI pour le début du Conseil ; M. Sylvain RAIFAUD a donné pouvoir à Mme Léa VASA pour le début du Conseil.

TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	5
10 2023 13 - Désignation du secrétariat de séance.....	5
10 2023 14 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2023	5
2023 DDCT 61 - États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024.....	6
2023 DDCT 62 - États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024	6
2023 DDCT 63 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024.....	7
2023 DFPE 160 - Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements.....	10
2023 DASCO 100 - Transformations Olympiques - Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport ».	12
2023 DAC 162 - Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle	13
2023 DSOL 92 - Transformations olympiques - Subventions projets Olympiade Culturelle - Insertion et lutte contre l'exclusion.....	15
2023 DPE 32 - Subvention (2 500 euros) à l'association Enlarge Your Paris pour son projet « Ménage ton canal édition 2023 ».....	16
2023 DVD 57 - Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500 euros en fonctionnement et 194 100 euros en investissement) et conventions associées.....	18
2023 DDCT 89 - Subventions (40 000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville.....	19
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription	22
2023 DASCO 98 - Subvention d'investissement (30 975 euros) à 1 collège au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.....	22
2023 DFPE 149 - Subvention (439 856 euros) à 3 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 4 lieux d'accueil enfants/parents et 1 accueil enfants/parents à Paris.....	22
2023 DFPE 153 - Subvention (59 500 euros) et conventions à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 19 ^e et sur tout Paris.....	22
2023 DFPE 158 - Subventions (25 000 euros) et conventions avec 2 associations pour le fonctionnement de leurs Espaces de rencontre enfants/parents dans le 10 ^e et 18 ^e arrondissements.....	22
2023 DJS 30 - Subventions (113 000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS	22

2023 SG 68 - Transformations Olympiques - Subvention de 10 000 euros et convention entre la Ville de Paris et le centre social et culturel Le Paris des Faubourgs dans le cadre du dispositif « Impact 2024 »	22
2023 DAC 163 - Subventions, conventions et avenants à convention avec 11 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir	22
2023 DAC 192 - Subventions (10 000 euros) à 2 associations organisant des festivals promouvant la pratique artistique amateur	22
2023 DAC 194 - Subvention (10 000 euros) à l'association Tutti Passeurs d'Arts	22
2023 DVD 88 - Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP	22
2023 DPE 42 - Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets	22
2023 DGGP 20 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » entre la Ville et la MGP dans les 10 ^e , 17 ^e et 18 ^e arrondissements	22
2023 DASCO 79 - Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros)	22
2023 DASCO 84 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)	22
2023 DASCO 87 - Caisse des écoles (10 ^e) - Subvention d'investissement (25 257,70 euros) au titre de la restauration scolaire du collège La Grange-au-Belles	23
2023 DASCO 93 - Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics	23
2023 DASCO 94 - Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics	23
2023 DASCO 95 - Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics	23
<i>QUESTION ORALE</i>	23
10 2023 02 - Bertil FORT à la Maire du 10 ^e arrondissement de Paris sur l'évolution des effectifs dans les écoles maternelles et primaires de l'arrondissement	23
<i>VŒUX</i>	25
10 2023 25 - <i>VŒU DÉPOSÉ PAR ALEXANDRA CORDEBARD RELATIF À LA DÉNOMINATION D'UNE PLACE EN HOMMAGE À TONY DREYFUS, ANCIEN DÉPUTÉ ET MAIRE DU 10^e ARRONDISSEMENT</i> ...	25
10 2023 26 - <i>VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À L'HÉBERGEMENT D'URGENCE</i>	27
10 2023 27 - <i>VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF À L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS ABRITÉES À LA CASERNE CHÂTEAU-LANDON</i>	32
10 2023 28 - <i>VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF A LA PRÉSERVATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ARTISANALES DE FABRICATION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE QUARTIER DE SAINTE-MARTHE</i>	36

10 2023 28 - VŒU AMENDÉ.....	40
10 2023 29 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF RELATIF AU SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS ET DE L'ÉTAT AUX ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE.....	42
10 2023 30 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF, RELATIF AU RELAIS-POSTE AU 73 RUE DE MAUBEUGE ET À LA RÉIMPLANTATION D'UN BUREAU DE POSTE DANS LE QUARTIER DE LA GARE DU NORD.....	45

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Bertil FORT

La séance est ouverte à 18h38

Mme CORDEBARD ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les présents et annonce les pouvoirs qui lui ont été transmis. Elle propose ensuite d'entamer l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10 2023 13 - Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme VASA n'ayant pas encore pris place à la table du Conseil, **Mme CORDEBARD** propose la désignation, au bénéfice de l'âge, de Bertil FORT comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10 2023 14 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2023

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modifications, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2023.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	

Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DDCT 61 - États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe que, comme chaque année, en application du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'arrondissement est tenu d'émettre un avis sur le cadre des dépenses de fonctionnement de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2024. Le projet de délibération sera ensuite soumis au vote du Conseil de Paris. Elle rappelle que le budget de fonctionnement de l'état spécial comporte une dotation d'animation locale et une dotation de gestion locale.

La dotation d'animation locale (DAL) a pour objet l'animation culturelle et locale de l'arrondissement. Elle comprend également une enveloppe pour le fonctionnement des conseils de quartier et une enveloppe destinée aux travaux urgents, c'est-à-dire non programmés, dans les équipements de proximité. La partie animation de la dotation d'animation locale est composée d'une part forfaitaire et d'une part variable, modulée en fonction de critères sociologiques de l'arrondissement (40% au prorata de la répartition des foyers fiscaux relevant de la 1^{ère} tranche du revenu fiscal de référence et 10% au prorata des effectifs scolaires de l'arrondissement dans le 1^{er} degré). En ce qui concerne l'enveloppe des conseils de quartier, 3 000 euros seront versés annuellement à chacun des 6 conseils de l'arrondissement.

La dotation de gestion locale (DGL) vise à financer les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des équipements de proximité de l'arrondissement ainsi que de la mairie. La répartition des sommes inscrites au titre de la dotation de gestion locale suppose un accord entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris.

En l'absence de demandes d'intervention, Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DDCT 62 - États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que la dotation d'investissement de l'état spécial de l'arrondissement (ESA) a pour objet de financer les dépenses d'investissement des équipements de proximité. Toutefois, le code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil de Paris peut autoriser le Conseil d'arrondissement à engager sur sa section d'investissement des dépenses non fléchées vers les équipements de proximité. Il s'agit d'un outil de territorialisation qui permet, par exemple, de mener des opérations sur l'espace public comme des travaux de voirie ou de végétalisation. Mme CORDEBARD précise que, tout comme lors de l'exercice 2022, la possibilité offerte par la délibération cadre-investissement n'a pas été utilisée par la Mairie du 10^e au cours de l'exercice 2023, car les crédits avaient été correctement fléchés.

En rappelant aux élu.e.s que l'investissement de l'état spécial de l'arrondissement est distinct des investissements localisés, qui relèvent d'un autre cadre réglementaire, Madame la Maire leur propose, comme chaque année, de reconduire cette autorisation.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DDCT 63 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle que les équipements de proximité sont les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale, ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à 1 hectare. Comme chaque année, le Conseil de Paris du mois de novembre votera, après avis du Conseil d'arrondissement, l'actualisation de l'inventaire des équipements de proximité de l'ensemble des arrondissements au titre de l'année 2024. L'adoption de l'inventaire est un préalable à l'élaboration des états spéciaux d'arrondissement pour l'année 2024.

Dans un contexte de territorialisation des politiques municipales parisiennes, qui accroît les prérogatives de l'arrondissement en en faisant l'échelon de référence des politiques publiques parisiennes, le rôle des équipements dans la structuration du quotidien des Parisien.ne.s est élargi. Mme CORDEBARD pense notamment au développement, en lien avec les habitant.e.s, du multi-usage des équipements, avec, par exemple, l'ouverture des cours d'école au public. Cela s'insère dans la démarche de la Ville du Quart d'heure qui offre aux Parisien.ne.s un accès de proximité aux différents services publics municipaux.

En 2024, le 10^e arrondissement comptera 145 équipements de proximité, répartis ainsi :

- 28 écoles (incluant le bâtiment du 20 rue de Paradis) ;
- 20 crèches, haltes garderies et multi-accueils ;
- 8 gymnases ;
- 3 piscines (dont la piscine Château-Landon dont la rénovation devrait être achevée en 2025) ;
- 4 centres d'animations ;
- 5 terrains d'éducation physique et sportive ;
- 1 conservatoire ;
- 2 bibliothèques et 3 médiathèques ;
- 69 équipements de la DEVE, dont 7 jardins ;
- 1 kiosque citoyen ;
- 1 maison de la vie associative et citoyenne ;
- 1 boulodrome ;
- 1 mairie d'arrondissement.

Mme CORDEBARD signale que les évolutions de l'inventaire 2024 par rapport à celui de 2023 sont les suivantes :

- 16 équipements relevant tous de la DEVE sont ajoutés. Il s'agit soit de jardinières pleine terre soit de jardinières verticales. Cela témoigne de l'effort important de la municipalité en matière de végétalisation de l'arrondissement ;
- 5 noms d'équipements font l'objet de modifications, dont la bibliothèque Lancry, qui est devenue la bibliothèque Claire Bretécher, et le gymnase Delessert, qui est désormais nommé Julie Vlasto. Cet inventaire, publié mercredi 13 septembre, n'intègre pas la modification du nom du jardin Villemin, la nouvelle dénomination « jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini » étant effective depuis le 16 septembre et son inauguration par la Maire de Paris.

M. FORT observe que la délibération DDCT 63 met en évidence les compétences et les responsabilités de la municipalité à l'égard des équipements de proximité destinés aux habitant.e.s. À la lecture de la liste que Mme CORDEBARD vient d'énumérer, il souhaite attirer l'attention des élu.e.s sur deux points : le manque d'espaces verts et les problèmes d'entretien qui caractérisent les équipements du 10^e arrondissement.

Les espaces verts ne représentent en effet que 6 hectares, soit 2% de la surface totale du 10^e arrondissement, autrement dit 1 m² d'espaces verts par habitant. Les efforts effectués par la municipalité ne sont pas - d'après M. FORT - suffisants. En ce qui concerne l'entretien des équipements de proximité, force est d'en constater les limites. À titre d'exemple, la piscine Château-Landon, fermée depuis 2018, qui rouvrira seulement en 2025 et les tags qui sont visibles sur les murs de nombreux immeubles, et notamment de la quasi-totalité des écoles. Certains espaces verts, comme les squares Aristide Cavaillé-Coll et Saint-Laurent ou les jardins Yilmaz Güney et Villemin, donnent une impression de saleté, voire d'insalubrité.

Certains murs végétalisés ne sont pas entretenus. Celui de la rue de Metz est en mauvais état et ceux de la rue des Récollets et de la rue du faubourg Saint-Denis sont pratiquement laissés à l'abandon.

M. FORT porte également à l'attention des élu.e.s la disparition des gardiens de parcs et jardins dans le 10^e arrondissement, disparition qui laisse le champ libre aux squatteurs et aux actes de vandalisme. Il condamne aussi l'attitude trop tolérante vis-à-vis des graffeurs non autorisés, en rappelant que le nettoyage des tags a un coût très important pour la collectivité. Pour terminer, il souhaite compléter la liste donnée par Mme CORDEBARD avec trois équipements de proximité qui n'y figurent pas et qui constituent trois exemples de mauvais entretien : la pergola de la Gare de l'Est, le toit végétalisé du marché Saint-Martin et la pergola de la Grange-aux-Belles, tous les trois votés au Budget Participatif. C'est justement parce qu'il considère comme incomplète la liste des équipements de proximité que M. FORT préfère s'abstenir.

M. JOUSSELLIN tient à remercier Madame la Maire et M. GUTTERMANN pour la réouverture de la piscine Château-Landon, prévue pour 2025 et très attendue par les habitant.e.s. Il rappelle à M. FORT que le jardin Villemin s'appelle désormais jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini, en hommage à la jeune femme tuée par la police des mœurs iranienne à cause d'une mèche de cheveux qui dépassait de son voile, la nouvelle dénomination du jardin témoignant de la volonté de la majorité municipale de lutter contre toute forme de violence faite aux femmes et pour leur liberté.

Au nom des élu.e.s communistes, M. JOUSSELLIN souhaite saisir l'occasion pour demander à Madame la Maire si elle connaît déjà la date et les modalités d'ouverture d'un autre équipement de proximité très attendu par les habitant.e.s, à savoir le kiosque citoyen de la Caserne Château-Landon. Certains objectifs de cette caserne - qui fera l'objet d'un vœu déposé par le groupe Les Écologistes pour Paris 10^e - n'ont pas été atteints, et notamment son insertion dans le quartier. Le kiosque citoyen permettra de disposer d'un local supplémentaire dont bénéficieront les associations et les habitant.e.s. Les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DDCT 63.

Mme CORDEBARD rappelle à M. FORT que le 10^e est l'un des arrondissements les plus denses de Paris, avec la présence sur son territoire de deux grandes gares et de vastes complexes hospitaliers. La municipalité dispose de peu d'espaces horizontaux à végétaliser. Des projets sont cependant en perspective, comme l'élargissement du jardin de la rue du Chalet grâce à la récupération des locaux préfabriqués de la DASCO, dont les activités sont transférées dans l'ancienne école de la rue Paradis. Il est également prévu de remplacer des aires de stationnement avec des bandes plantées et de réaliser d'autres murs végétalisés dans l'arrondissement, en procédant aussi à la réhabilitation complète du mur végétalisé de la rue de Metz. La pergola de la Gare de l'Est a permis à la municipalité d'affiner ses techniques de végétalisation verticale dans des espaces très fréquentés. À l'encontre de l'analyse de M. FORT, Madame la Maire estime que la végétation de cette pergola a beaucoup poussée grâce aux soins portés par les agents de la DEVE et qu'elle pourra bientôt jouer son rôle de rafraîchissement de l'espace public.

En ce qui concerne la question posée par M. JOUSSELLIN, Mme CORDEBARD informe que l'ouverture du kiosque citoyen de la Caserne Château-Landon est prévue dans le courant du premier semestre 2025. De nombreux obstacles ont dû être levés, et notamment des obstacles financiers car la négociation du bail avec la RIVP a été très longue, et des obstacles juridiques pour permettre à la Ville de déléguer le projet de réaménagement à l'architecte qui a rénové le reste de la caserne. Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	
Abstention	1	NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Raphaël BONNIER - censé présenter la délibération DDCT 89 - n'ayant pas encore rejoint la séance, **Mme CORDEBARD** demande aux élu.e.s de modifier l'ordre des délibérations. Aucun élu.e ne s'y opposant, la parole est donnée à Mme DIABY.

2023 DFPE 160 - Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

Rapporteure : Awa DIABY

Mme DIABY informe que la Ville de Paris souhaite modifier le règlement intérieur des conseils des parents, et notamment les modalités de désignation des représentants des parents. Elle rappelle que le conseil des parents est une instance consultative qui organise l'expression et la participation des parents des enfants accueillis dans les crèches municipales. Actuellement, sont organisées trois réunions annuelles auxquelles participent les représentants de la mairie d'arrondissement et de la circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance, les directrices des crèches et les parents élus pour répondre à des questions d'intérêt collectif et pour élaborer des projets sociaux et éducatifs.

En 2022-2023, 23 parents s'étaient portés volontaires. Tout au long de l'année, il a été possible d'avoir avec eux des échanges sur l'accueil et la vie quotidienne des enfants au sein des établissements, et de développer leur participation en les associant à la mise en œuvre de la politique municipale de la petite enfance. Il a également été possible de réaliser des projets pédagogiques avec le concours des directrices des crèches. Les parents élus ont pu participer en tant qu'exposants au Forum de la Petite Enfance du mois d'avril où ils ont parlé de leur rôle au sein du conseil et ont partagé leur expérience avec le public. Pour l'année 2023-2024, il est prévu de leur présenter d'autres types de participation à la vie locale à travers le Budget

Participatif. Raphaël BONNIER pourra les accompagner dans le dépôt de projets. Mme DIABY termine son intervention en annonçant que les prochaines nominations auront lieu vers la mi-octobre et en exprimant son souhait que les parents volontaires soient nombreux.

M. WATANABÉ-VERMOREL indique qu'il connaît bien les conseils des parents pour avoir été élu président de cette instance pendant plusieurs années. Il la considère comme très utile à la collectivité, car elle permet de créer des liens entre le service public et le public, en donnant vie à une sorte de « service public incarné » au sein duquel des femmes et des hommes se rencontrent et discutent ensemble. Il s'agit d'un outil de démocratie locale important.

Les trames proposées sont par ailleurs bien élaborées, en particulier parce qu'elles ne mentent pas sur l'objectif en laissant croire qu'il émane d'une codécision. Le terme « consultatif » est rappelé au début de chaque réunion pour faire savoir qu'il s'agit d'une discussion et que les services n'auront à subir aucune pression. À ce propos, M. WATANABÉ-VERMOREL souligne la différence avec les conseils d'école où les décisions prises doivent être impérativement votées. Dans les conseils des parents, la discussion n'est pas suivie par une votation, mais l'ordre du jour est décidé par les parents élus et non pas par les directrices des crèches. En outre, en plus des trois réunions annuelles du conseil des parents en mairie d'arrondissement, se tiendront des conseils d'établissement, ce qui créera une proximité supplémentaire entre le service public et les usagers.

Mme CORDEBARD observe que la participation citoyenne aux décisions de la mairie - qu'il s'agisse de « grandes » ou de « petites » décisions - reflète une volonté forte de la part de la majorité municipale. Chaque année, de nouvelles instances participatives, de nouveaux lieux de rencontre et de débat permettent aux élu.e.s d'entrer en contact avec leurs administrés. L'évolution des conseils des parents constitue une étape supplémentaire dans la promotion de la démocratie participative, avec un panel de propositions de plus en plus large destiné à impliquer davantage les citoyen.ne.s. Dans ce domaine, la Ville est très en avance sur l'État, puisqu'elle cherche toujours le contact et essaie « d'embarquer » partout où elle le peut les Parisien.ne.s dans ses projets.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	

Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DASCO 100 - Transformations Olympiques - Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »

Rapporteur : Philippe GUTTERMANN

M. GUTTERMANN informe que l'association du 10^e arrondissement, concernée par la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs qui fait l'objet de la délibération DASCO 100, est l'UFOLEP 75 (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique), membre de la Ligue de l'Enseignement de Paris. Le dispositif s'insère dans le programme « Impact et héritage des Jeux Olympiques ». Convaincus que le sport peut jouer un rôle précieux dans la réussite éducative des enfants, aux côtés de la famille et de l'école, les clubs et les associations qui font partie de ce dispositif donnent accès à des lieux d'apprentissage des valeurs citoyennes d'engagement et de respect de l'autre. Le développement de projets d'éducation par le sport se propose de lutter contre le décrochage scolaire, de réduire les inégalités scolaires et de rapprocher les établissements scolaires au mouvement sportif.

Le comité de sélection a désigné l'UFOLEP 75 comme lauréat pour mener à bien un projet d'éducation par le sport. Cet organisme opère dans les quartiers Politique de la Ville du 10^e arrondissement, en collaboration avec d'autres structures associatives comme Emmaüs Solidarité. Son projet « Le sport fait société dans ton collège » vise à développer le lien entre scolarité et vie associative par des ateliers spécifiques qui auront lieu dans les collèges Françoise Seligmann, Valmy, Grange-aux-Belles et Louise Michel. Y seront développées des activités sportives, telles que le basketball et la break dance, ainsi que des initiations thématiques. Le projet concernera une centaine d'élèves, entre 11 et 16 ans, présentant des difficultés scolaires et résidant dans les quartiers prioritaires de la Ville, avec une large incitation auprès des jeunes filles. Les élèves seront choisis en étroite collaboration avec les représentants de l'Éducation Nationale. La Ville de Paris et le FDD Paris 2024 s'engagent à verser une subvention de 6 500 euros à l'UFOLEP 75.

M. WATANABÉ-VERMOREL estime que le sujet de l'éducation par le sport est très important et mérite d'être mis en valeur, tout particulièrement à l'approche des Jeux Olympiques. Il souhaite profiter de l'occasion pour rappeler que, cette année, la Fête de la Science aura le sport pour thème principal. Dans ce cadre, le dimanche 15 octobre, de nombreuses activités sportives seront organisées sur le TEP de la Grange-aux-Belles. Toujours à la Grange-aux-Belles, une conférence aura lieu au centre Paris Anim' le vendredi 13 octobre. Le même jour, une table ronde, à laquelle participeront des chercheurs et des spécialistes du sport, sera filmée par des jeunes du centre Paris Anim' Château-Landon.

Mme CORDEBARD remercie ses collègues d'avoir donné des renseignements sur le projet « L'Éducation par le sport » et sur les activités organisées par la mairie à l'occasion de la prochaine Fête de la Science, et propose de mettre aux voix la délibération DASCO 100.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

M. RAIFAUD - censé intervenir sur la délibération DVD 57 inscrite à l'ordre du jour après la DASCO 100 - n'ayant pas encore rejoint la séance, **Mme CORDEBARD** propose de reporter à plus tard sa présentation et invite Mme PATRICE à prendre la parole.

2023 DAC 162 - Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme PATRICE rappelle que, depuis 14 ans, la Ville de Paris finance au sein des collèges parisiens l'installation de résidences artistiques dans le cadre du label « L'Art pour Grandir », qui vise à développer les liens entre établissements scolaires et institutions culturelles. L'objectif est de permettre à tous les jeunes parisiens de se familiariser avec les pratiques artistiques et de découvrir les lieux de production, création et diffusion des œuvres.

Des résidences artistiques sont également créées dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, un programme artistique et culturel spécifique qui se déploie depuis la fin de l'édition 2021 des Jeux Olympiques et qui se terminera en septembre 2024. L'ambition première de la Ville est de développer un dialogue entre l'art et le sport, tout en facilitant la coopération entre les territoires olympiques et en constituant un élément fédérateur pour favoriser la mobilisation de tous les publics autour des JOP. De nombreux théâtres, conservatoires et bibliothèques - dont la médiathèque Françoise Sagan dans le 10^e arrondissement - ont adhéré à ce programme avec des projets à court ou à long terme.

En travaillant en collaboration, Mme PATRICE et M. GUTTERMANN ont pu constater que les résidences artistiques permettent aux adolescents - et notamment aux plus éloignés des pratiques culturelles - de découvrir des œuvres et des artistes inspirants. Compte tenu du succès rencontré par ces résidences et du bilan réalisé en lien avec les établissements scolaires et culturels, la Ville de Paris a décidé de reconduire en 2023-2024 ce dispositif dans les collèges qui en ont exprimé le souhait. C'est ainsi que dans le 10^e

arrondissement, les collèges Françoise Seligmann et La Grange-aux-Belles accueilleront, respectivement, 1 et 3 résidences artistiques.

La délibération DAC 162 propose d'accorder des subventions à des acteurs culturels basés dans le 10^e arrondissement mais qui agissent dans d'autres territoires, pour des projets de résidences artistiques. Il s'agit de :

- La Compagnie Keatbeck, à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 euros ;
- Le Théâtre du Shabano, auquel il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 euros ;
- L'association LGBT Danse - Pride Off, à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 euros.

Mme PATRICE saisit l'occasion pour saluer l'engagement de l'association LGBT Danse, qu'elle connaît bien en tant qu'organisatrice du festival Jerk Off actuellement en cours au Point Éphémère. La Mairie du 10^e soutient ce festival qui s'attache à défendre la diversité des communautés queer à travers une programmation célébrant une identité culturelle ouverte, libre et plurielle.

Mme DUMOULIN souhaite souligner l'importance du programme « L'Art pour Grandir », qui permet de réaliser un travail en profondeur auprès de jeunes d'âge différent et cultive une vraie ambition en matière d'éducation populaire. En effet, les artistes en résidence opèrent au plus proche du quotidien de leurs élèves, s'inscrivent dans leur cadre de vie et désacralisent ainsi l'art et les musées dans ce qu'ils peuvent avoir de plus intimidant. Mme DUMOULIN tient également à saluer le grand dynamisme de la Compagnie Keatbeck, qui travaille avec tous les publics, y compris les personnes âgées et celles en situation de handicap. Cette compagnie jouera un rôle très actif dans la Semaine Bleue 2023, qui aura lieu du 30 septembre au 7 octobre, et tout particulièrement lors de la « Promenade artistique et dansée » qui se tiendra le 7 octobre à partir de 10 heures devant la médiathèque Françoise Sagan.

Mme CORDEBARD remercie ses collègues et exprime son regret que, cette année, la Semaine Bleue ait lieu en même temps que le Conseil de Paris, ce qui compliquera la participation des élu.e.s aux manifestations qui seront organisées pour valoriser la place des aînés dans la vie sociale. Madame la Maire propose ensuite de voter la délibération DAC 162.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	

Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DSOL 92 - Transformations olympiques - Subventions projets Olympiade Culturelle - Insertion et lutte contre l'exclusion

Rapporteure : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER indique qu'à l'occasion des JOP 2024 la Ville de Paris s'est engagée dans l'Olympiade Culturelle, qui constitue un des enjeux majeurs du programme « Transformations Olympiques ». Ce programme porte quatre ambitions :

- Faire dialoguer les mondes de l'art et du sport ;
- Rapprocher les territoires olympiques (particulièrement Paris et la Seine-Saint-Denis) ;
- Mobiliser les Parisien.ne.s ;
- Faire bénéficier de nouveaux publics du potentiel émancipateur de la culture et du sport, avec un travail renforcé dans les quartiers populaires et à destination des personnes en situation de précarité.

La délibération DSOL 92 propose de financer des projets initiés par des acteurs parisiens dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, à destination de personnes en exil, sans-abris ou en situation de précarité. Dans le 10^e arrondissement, il s'agit de jeunes de 18 à 30 ans qui fréquentent l'accueil de jour « Itinérance » de l'association Aurore. Le projet qui leur est destiné leur permettra de découvrir en tant que spectateurs la programmation du Carreau du Temple et de bénéficier d'une première sensibilisation à des pratiques artistiques diverses mêlant la danse, le théâtre et la musique, parmi lesquelles le *voguing*, un style de danse urbaine inspiré des poses des mannequins lors des défilés de mode. À partir de la pratique artistique, des groupes de parole seront organisés dans les locaux du Carreau du Temple. Mme SCHERER invite à soutenir le projet de l'association Aurore avec une subvention de 1 160 euros.

M. SIMONDON tient tout d'abord à rappeler que la mairie du 10^e a déjà eu l'occasion d'accueillir un bal *voguing* en 2018, à l'initiative de Stéphane BRIBARD, ancien élu de l'arrondissement. Il indique ensuite que la délibération DSOL 92, qui propose de soutenir des actions en faveur des personnes en grande précarité, lui fournit l'occasion de parler de la crise de l'hébergement d'urgence dans le contexte des JOP 2024. La Maire de Paris revient régulièrement sur le fait que, si la Ville est sûre de pouvoir livrer toutes les infrastructures nécessaires à l'organisation des Jeux dans les délais prévus, l'Etat n'a pas encore trouvé des solutions efficaces au problème de l'hébergement d'urgence.

Mme HIDALGO a par ailleurs évoqué ce sujet lors de la dernière réunion du comité des Jeux Olympiques, en proposant au Président de la République un partenariat pour développer l'hébergement d'urgence. Elle a insisté sur le fait que les JOP 2024 ne peuvent pas constituer un prétexte pour diminuer les places

d'hébergement disponibles ni pour invisibiliser les personnes à la rue, alors que la Nuit de la Solidarité 2023 a été justement organisée pour les dénombrer avec l'objectif de mieux les prendre en charge par la suite. La saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence et la répartition entre les territoires sont des sujets majeurs, qui se posaient bien avant le contexte des JOP 2024. Il faut se saisir de cette occasion pour accélérer l'accès au logement et à l'hébergement d'urgence pour les personnes en grande précarité, ainsi que le propose le vœu de la majorité qui sera présenté en fin de Conseil.

Mme CORDEBARD observe que les Jeux Olympiques et Paralympiques doivent être l'occasion d'améliorer la prise en charge des personnes à la rue et non pas de les déplacer ailleurs, en faisant notamment en sorte que le passage par la case campement n'existe plus pour les primo-arrivants. Il faut que la majorité de gauche continue de mettre au cœur de ses priorités la lutte contre les inégalités sociales qui fait partie de son héritage politique. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à se prononcer sur la délibération DSOL 92.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DPE 32 - Subvention (2 500 euros) à l'association Enlarge Your Paris pour son projet « Ménage ton canal édition 2023 »

Rapporteuse : Léa VASA

Mme VASA rappelle que l'association Enlarge Your Paris est hébergée au sein de la Mairie du 10^e où elle partage avec d'autres structures les espaces de travail de la Résidence du Durable. Comme chaque année depuis trois ans, elle a participé à l'organisation de l'opération « Ménage ton canal », qui multiplie les animations et les moments conviviaux aux abords de l'eau en invitant les citoyen.ne.s à collecter les déchets laissés sur les berges pour mieux réinvestir ensuite les lieux.

En plus de la collecte des déchets, Enlarge Your Paris a présenté un « herbier-bitume » éphémère grandeur nature réalisé à la craie, ayant pour objectif de montrer la richesse et la vivacité de la nature en ville. Une rencontre avec l'association PikPik a contribué à organiser une concertation sur le canal et son avenir, et notamment sur les usages originaux qu'il serait possible d'y développer. Enlarge Your Paris a également participé au festival de l'Économie Engagée qui s'est tenu à la Maison des Canaux du 19^e arrondissement. À ce propos, Mme VASA tient à remercier le service des Canaux pour tous les efforts accomplis pour faire

vivre une infrastructure que les habitant.e.s s'approprient davantage, année après année, grâce, entre autres, aux baignades dominicales.

Mme JOUBERT souhaite témoigner du fait que l'opération « Ménage ton canal » - à laquelle elle a eu l'occasion de participer - possède une vertu pédagogique incontestable. Par ailleurs, toutes les opérations « grand public », organisées par la mairie autour du canal Saint-Martin, ont non seulement un effet immédiat mais elles obligent aussi les habitant.e.s à prendre conscience de la quantité de déchets qui s'amoncellent le long de ses berges.

Mme JOUBERT profite de la délibération DPE 32 pour rappeler les prochains rendez-vous de la concertation sur les projets concernant le canal Saint Martin : le premier rendez-vous est fixé pour le jeudi 21 septembre et s'articulera autour du thème du sport ; le deuxième aura lieu le jeudi 28 septembre et portera sur les questions de genre et de la place des femmes. Un questionnaire restera en ligne jusqu'au 12 octobre pour recueillir les propositions des citoyen.ne.s. Le projet final sera présenté le 20 novembre.

En ce qui concerne le sujet plus spécifique de la propreté, Mme JOUBERT rappelle qu'un atelier a été organisé par la mairie le 24 juin. De nombreux habitant.e.s, des associations et les services de la Ville y ont participé et de nombreux points, tels que les graffitis, la présence de corbeilles de rue et de toilettes publiques, ont été abordés. La demande a été formulée d'organiser plus de sessions de ramassage des déchets impliquant les citoyen.ne.s. Le canal Saint-Martin est un lieu emblématique du 10^e arrondissement qui doit poursuivre sa mue grâce aux actions menées par la municipalité pour mieux équilibrer la place des vélos et des piétons, pour faciliter les traversées et accorder une place plus importante à la faune et à la flore.

Mme CORDEBARD remercie Mme VASA et Mme JOUBERT et propose de mettre aux voix la délibération DPE 32.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD invite ensuite Mme JOUBERT à présenter la délibération DVD 57, même si M. RAIFAUD - qui s'était inscrit pour intervenir - n'a pas encore rejoint la séance.

2023 DVD 57 - Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500 euros en fonctionnement et 194 100 euros en investissement) et conventions associées

Rapporteuse : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT saisit l'occasion offerte par la délibération DVD 57 pour revenir sur l'action municipale en matière de politique de développement du vélo. Elle rappelle que la première partie du mandat a été très riche en aménagements cyclables avec, entre autres, la réalisation de la piste bidirectionnelle La Fayette entre Opéra et le boulevard de Magenta, aménagement qui est en train de se poursuivre entre le boulevard de Magenta et la station de métro Jaurès. Cette partie de chantier a démarré en mars dernier et traverse actuellement sa troisième phase entre les rues Philippe-de-Girard et Château-Landon et la rue du faubourg Saint-Martin. La préfecture de Police ayant désormais délivré toutes les autorisations, le dernier tronçon devrait être terminé en février 2024.

L'action municipale s'est également portée sur la création des pistes cyclables provisoires avenue Claude Vellefaux, rue de la Grange-aux-Belles et sur les Grands Boulevards (aujourd'hui en cours de pérennisation), sur la mise en contresens de nombreuses rues dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », qu'il s'agisse des rues Saint-Vincent-de-Paul/Paradis ou Louis-Blanc/avenue de Verdun. Le contresens de la rue d'Hauteville sera complété afin que les cyclistes puissent la parcourir dans son intégralité du Nord au Sud. Quant à la piste cyclable du boulevard de la Villette, qui sépare le 10^e du 19^e arrondissement, elle se pare désormais de vert.

Ces aménagements vont se poursuivre en 2024 à la Grange-aux-Belles, sur l'« olympiste » de la rue du faubourg Saint-Denis, sur la « vélorue » du faubourg du Temple, sur la place de la Bataille-de-Stalingrad, et en 2025 sur la rue du faubourg Saint-Martin entre la rue du Château-Landon et Stalingrad, sur la rue Louis-Blanc, sur la vélorue du canal Saint-Martin et sur la place du Colonel-Fabien. Pour ce qui est des services, la municipalité souhaite accélérer le déploiement massif des arceaux pour vélos à la Gare du Nord, sur la place Colonel-Fabien et le long du canal Saint-Martin. Des vagues de déploiement vont d'abord concerner le Sud de l'arrondissement pour s'étendre ensuite sur l'ensemble du territoire.

À propos de la communication et de la sensibilisation autour de la pratique du vélo - qui font l'objet de la délibération DVD 57 -, Mme JOUBERT informe que la mairie cherche à développer une vraie culture du vélo par différents moyens, tels que des ateliers périscolaires, le déploiement de zones d'apprentissage du vélo sur la Promenade Urbaine et bientôt impasse Boutron dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » et le financement d'associations qui œuvrent pour rendre ce mode de transport plus vertueux accessible au plus grand nombre. Parmi les publics visés, figurent les femmes qui sont encore minoritaires à pratiquer le vélo, les seniors et les personnes en situation de handicap. Il est ainsi proposé de voter les subventions à 25 associations, dont Axes Pluriels, La Petite Rockette, Paillettes & Cambouis et SPEALS qui opèrent dans le 10^e arrondissement.

M. Raphaël BONNIER rejoint la séance (19h40).

Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de voter la délibération DVD 57.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DDCT 89 - Subventions (40 000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville

Rapporteur : Raphaël BONNIER

M. BONNIER informe que la subvention DDCT 89 concerne trois associations qui aident l'intégration des personnes migrantes par l'apprentissage de la langue française. Il s'agit de l'association Revivre qui opère dans le 11^e arrondissement, de l'association Boitaqueer qui intervient dans le 14^e arrondissement, et de la Fédération des Centres Sociaux de Paris (FCS 75) qui coordonne les centres sociaux de tous les arrondissements parisiens, y compris les trois centres sociaux du 10^e, à savoir le Pari's des Faubourgs dans le quartier des Portes, le centre social AIRES 10 dans le quartier du Buisson Saint-Louis et le centre social Château-Landon dans le Nord de l'arrondissement.

Grâce à la délibération DDCT 89, la Fédération des Centres Sociaux de Paris pourra bénéficier d'une subvention de 30 000 euros pour soutenir les centres sociaux qui facilitent le parcours d'intégration des personnes primo-arrivantes en les aidant à franchir la barrière linguistique. Ils les accompagnent notamment vers l'obtention du diplôme initial de langue française (DILF), du diplôme d'études en langue française (DELF) et du diplôme de compétence en langue (DCL), certifications susceptibles de favoriser l'insertion des Parisien.ne.s d'origine étrangère dans le monde du travail.

M. CLERWALL tient à saluer le travail réalisé par les structures associatives qui s'occupent de l'intégration des immigrés et des demandeurs d'asile exilés en France. Ces associations aident des personnes en situation de grande fragilité à acquérir les compétences langagières nécessaires pour intégrer une activité scolaire ou salariée.

M. CLERWALL tient également à souligner le fait que la délibération DDCT 89 propose plus particulièrement de financer la formation et l'encadrement des enseignants, l'enseignement de la langue française aux

étrangers étant en grande partie assuré par des bénévoles avec peu ou pas du tout de formation pédagogique et didactique. Le soutien financier pour les former est donc très bienvenu, afin que ces bénévoles soient à leur aise dans la posture et les gestes professionnels de l'enseignement de la langue française et que le taux de réussite augmente dans les parcours diplômants. À ce propos, M. CLERWALL demande s'il serait possible d'avoir des échanges avec les trois centres sociaux du 10^e arrondissement pour établir un diagnostic plus poussé des besoins de formation des enseignants bénévoles. Il demande aussi de considérer la possibilité d'organiser les cours de formation dans la Caserne Château-Landon.

M. BONNIER accueille très favorablement la proposition de M. CLERWALL d'organiser une discussion pour affiner le diagnostic sur les besoins aussi bien des apprenants que des enseignants bénévoles. D'autres acteurs du 10^e arrondissement, comme l'association Français Langue d'Accueil, pourraient par ailleurs être invités à participer à la discussion. Il s'agit d'un engagement collectif qui est pris par le Conseil d'arrondissement.

Mme CORDEBARD souhaite ajouter qu'il est nécessaire de continuer à militer pour que l'intégration des immigrés soit mieux financée par l'État, cette question touchant les problématiques de cohésion nationale et de qualité d'accueil. Un grand nombre d'associations qui jouaient un rôle essentiel dans l'accueil et l'intégration des personnes primo-arrivantes ont dû mettre la clé sous la porte par manque de financements. Ce type de structures font défaut à la Ville et les discours ne les remplacent pas.

À l'heure de la discussion sur le contrat de ville, Madame la Maire souhaite également exprimer son inquiétude en voyant les périmètres des quartiers prioritaires disparaître quasiment dans les propositions ou se réduire comme une peau de chagrin. Cela signifie que les financements dont les arrondissements disposent au titre de la Politique de la Ville vont diminuer ou être retirés. L'absence de connaissance du terrain et le dédain pour le travail qui est réalisé dans les quartiers où les difficultés sociales et économiques sont les plus importantes, y compris certains quartiers du 10^e arrondissement ou la Goutte d'Or, ont pour conséquence une redéfinition de la géographie prioritaire qui risque de créer des difficultés supplémentaires dans un contexte d'appauvrissement de la population qui se poursuit d'année en année.

M. RAIFAUD rejoint la séance (19h50).

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à se prononcer sur la délibération DDCT 89.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents	17
--------------------------------	----

Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD propose de voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription et précise que Madame Pauline JOUBERT ne prendra part pas au vote de la délibération DVD 88 pour des raisons professionnelles.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2023 DASCO 98 - Subvention d'investissement (30 975 euros) à 1 collège au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022

2023 DFPE 149 - Subvention (439 856 euros) à 3 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 4 lieux d'accueil enfants/parents et 1 accueil enfants/parents à Paris

2023 DFPE 153 - Subvention (59 500 euros) et conventions à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14^e, 15^e, 16^e, 19^e et sur tout Paris

2023 DFPE 158 - Subventions (25 000 euros) et conventions avec 2 associations pour le fonctionnement de leurs Espaces de rencontre enfants/parents dans le 10^e et 18^e arrondissements

2023 DJS 30 - Subventions (113 000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS

2023 SG 68 - Transformations Olympiques - Subvention de 10 000 euros et convention entre la Ville de Paris et le centre social et culturel Le Pari's des Faubourgs dans le cadre du dispositif « Impact 2024 »

2023 DAC 163 - Subventions, conventions et avenants à convention avec 11 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

2023 DAC 192 - Subventions (10 000 euros) à 2 associations organisant des festivals promouvant la pratique artistique amateur

2023 DAC 194 - Subvention (10 000 euros) à l'association Tutti Passeurs d'Arts

2023 DVD 88 - Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP

2023 DPE 42 - Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

2023 DGGP 20 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » entre la Ville et la MGP dans les 10^e, 17^e et 18^e arrondissements

2023 DASCO 79 - Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros)

2023 DASCO 84 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)

2023 DASCO 87 - Caisse des écoles (10^e) - Subvention d'investissement (25 257,70 euros) au titre de la restauration scolaire du collège La Grange-au-Belles

2023 DASCO 93 - Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

2023 DASCO 94 - Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics

2023 DASCO 95 - Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Mme JOUBERT sur la DVD 88)
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces délibérations			

Mme CORDEBARD demande à M. FORT de lire la question orale qui lui est adressée.

QUESTION ORALE

M. FORT présente sa question orale.

10 2023 02 - Bertil FORT à la Maire du 10^e arrondissement de Paris sur l'évolution des effectifs dans les écoles maternelles et primaires de l'arrondissement

Madame la Maire,

Le lundi 4 septembre, des milliers de jeunes Parisiens ont repris l'école. Depuis plusieurs années maintenant, les inscriptions en maternelle et au primaire diminuent. Ce phénomène témoigne d'une baisse de l'attractivité de la ville pour les familles.

Le 10^e arrondissement n'est pas une exception puisqu'entre la rentrée de 2016 et celle de 2020, les effectifs en maternelle ont diminué de 25%. Cela s'est notamment traduit par la fermeture de 10 classes et de l'école maternelle Paradis en 2022.

Au vu de l'impact que représentent ces baisses d'effectifs pour nos établissements et pour les familles du 10^e, je souhaiterais connaître :

- ***Les effectifs dans les écoles maternelles et primaires de l'arrondissement à la rentrée scolaire de septembre 2023 ;***
- ***Les projections réalisées par la DASCO à date pour les prochaines années.***

Mme CORDEBARD répond à M. FORT qu'elle pourra disposer de chiffres consolidés seulement à l'issue de l'enquête lourde à venir. Elle peut cependant lui fournir déjà les chiffres dont elle dispose à date sur les écoles maternelles et élémentaires municipales. En revanche, en ce qui concerne les écoles privées, elle sait uniquement - pour avoir eu un échange avec son directeur - que les effectifs de l'école Bossuet Notre-Dame n'ont pas évolué. L'enquête lourde pourra confirmer ou infirmer cette information.

Pour ce qui est des écoles publiques du 10^e arrondissement, 118 élèves en moins qu'à la rentrée 2022 ont été recensés. Cependant, dans plusieurs établissements scolaires les inscriptions sont, à ce jour, encore ouvertes, notamment dans les établissements qui accueillent des classes ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaires) pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap. Mme CORDEBARD n'est donc pas en mesure d'estimer le différentiel entre les chiffres à date et ceux qui seront fournis par l'enquête lourde. Actuellement, le 10^e arrondissement présente une moyenne de 21,45 élèves par classe en maternelle, soit 80 élèves en moins qu'à la rentrée 2022, et une moyenne de 21,11 élèves par classe en élémentaire, soit 37 élèves en moins qu'à la rentrée 2022.

Quant aux collèges publics, 1 723 élèves se sont inscrits cette année dans les établissements du 10^e, soit 32 élèves en moins qu'à la rentrée 2022, avec une moyenne de 24,9 élèves par classe. Ces chiffres ne constituent cependant pas une information fiable sur la population des collégiens du 10^e arrondissement, car ces derniers ont la possibilité de s'inscrire dans des collèges d'arrondissements limitrophes ou du centre de Paris.

En dépit du fait que seule l'enquête lourde pourra fournir des données précises, la baisse des effectifs scolaires est d'ores et déjà constatée dans l'ensemble de la France. Ce qui ne justifie absolument pas le désengagement de l'État à l'égard de l'école publique. La volonté municipale est d'inverser la tendance en faisant revenir les élèves qui choisissent de s'inscrire dans des établissements privés. Les fermetures de classes et le démantèlement des équipes scolaires ne peuvent que décourager les parents, alors qu'il faut défendre les services publics en les rendant plus attrayants. Force est de constater que les financements de l'État destinés à l'école publique ont malheureusement baissé, mais que ceux destinés à l'école privée ont augmenté. C'est une grave erreur de la part de l'État de ne pas investir suffisamment de moyens dans l'école publique dont peuvent pourtant bénéficier le plus grand nombre d'enfants.

M. FORT ne souhaitant pas exercer son droit de réplique, Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de passer à l'examen des vœux.

VŒUX

Mme CORDEBARD présente le premier vœu.

10 2023 25 - VŒU DÉPOSÉ PAR ALEXANDRA CORDEBARD RELATIF À LA DÉNOMINATION D'UNE PLACE EN HOMMAGE À TONY DREYFUS, ANCIEN DÉPUTÉ ET MAIRE DU 10^e ARRONDISSEMENT

Considérant les nombreux engagements de Tony Dreyfus, né le 9 janvier 1939 à Paris et mort dans la même ville le 26 avril 2023 : militant syndical, militant politique, avocat, ministre puis maire et député du 10^e arrondissement ;

Considérant l'engagement de Tony Dreyfus dans la vie publique nationale, notamment comme Secrétaire d'État dans les deux gouvernements de Michel Rocard de 1988 à 1991 ;

Considérant son ancrage dans le 10^e arrondissement dont il fut conseiller de Paris de 1989 à 2008, maire de 1995 à 2008 et député de 1997 à 2012, lorsque la 5^e circonscription de Paris couvrait strictement les limites de l'arrondissement ;

Considérant que pour être élu maire du 10^e arrondissement, Tony Dreyfus avait su fédérer autour de lui des socialistes, des communistes et des écologistes en menant une liste d'union de la gauche ;

Considérant qu'en remportant les élections municipales dans le 10^e arrondissement en 1995, Tony Dreyfus fut un précurseur de l'alternance à Paris et un artisan de la victoire de Bertrand Delanoë en 2001 ;

Considérant qu'en tant que maire du 10^e arrondissement, Tony Dreyfus a toujours fait preuve d'un grand courage politique et de convictions en défendant les projets les plus ambitieux pour l'arrondissement, cherchant toujours le plus large consensus, y compris avec ses opposants ;

Considérant que les deux mandats de Tony Dreyfus comme maire furent marqués par de nombreuses réalisations qui structurent aujourd'hui encore le territoire :

- Sauvegarde de l'enclos Saint-Lazare par la création de nombreux équipements publics (crèche, école, centre social, etc.) ;*
- Création d'une des premières pistes cyclables sécurisées de Paris, boulevard de Magenta ;*
- Premières piétonisations des berges du canal Saint-Martin ;*
- Création de cuisines de préparation « traditionnelle » au sein des écoles et collèges pour garantir la qualité des repas servis aux enfants ;*

- *Ouverture de nombreux dispositifs sociaux et de centres d'hébergement d'urgence à destination des sans-abris ;*
- *Mise en œuvre d'une politique de réduction des risques liés à la consommation de drogues, avec l'installation de la « boutique Beaurepaire » ;*
- *Organisation de parrainages républicains dans la mairie, avec le Réseau Éducation Sans Frontières, en soutien à la régularisation des enfants sans papiers et de leurs familles ;*
- *Défense des hôpitaux publics de l'arrondissement ;*

Considérant que Tony Dreyfus, homme d'un grand humanisme, avait, dans chacun de ses engagements, le souci d'accompagner les autres et de se mettre à leur service, que ce soit en tant qu'avocat lorsqu'il a défendu, par exemple, les ouvriers de l'usine Lip de Besançon ; en tant que ministre lorsqu'il était chargé de l'économie sociale, du RMI ou de la CSG, ou encore en tant que maire et député lorsqu'il allait à la rencontre des habitant.e.s de l'arrondissement ;

Considérant l'attachement de Tony Dreyfus au 10^e arrondissement, arrondissement multiculturel et tolérant dans lequel il se sentait à sa place ;

Considérant que Tony Dreyfus avait ses habitudes au Réveil du 10^e, devant le marché Saint-Martin, à l'angle des rues du Château d'Eau et Bouchardon ;

Considérant les nombreux hommages publics rendus lors de son décès le 26 avril 2023 ;

Considérant l'importance de rappeler la mémoire et l'action de Tony Dreyfus dans et pour le 10^e arrondissement ;

Sur proposition d'Alexandra CORDEBARD, maire, le Conseil du 10^e arrondissement propose que la place située à l'intersection des rues du Château d'Eau et Bouchardon, devant le marché Saint-Martin, soit dénommée « place Tony Dreyfus ».

Mme SCHERER tient à réaffirmer, à la suite de Mme CORDEBARD, le profond attachement de Tony Dreyfus au 10^e arrondissement ainsi que son engagement en faveur des habitant.e.s. Dans les « Considérants » du vœu ne figure pas l'un des axes importants de la politique de Tony Dreyfus, à savoir la lutte contre l'habitat indigne. L'ancien maire du 10^e arrondissement avait été en effet l'un des premiers à appliquer à Paris la loi Vivien permettant d'exproprier des immeubles insalubres inaptes à l'habitation humaine. Cette procédure a d'ailleurs été plus récemment utilisée pour le 5-7 rue Jacques Louvel-Tessier, le 59 rue de Lancry et le 5 rue Louis-Blanc.

Mme SCHERER souhaite également souligner l'attachement de Tony Dreyfus à la multiculturalité du 10^e arrondissement. Lors de la première réunion du CICA (Comité d'Initiative et de Consultation

d'Arrondissement) en 1995, une des quatre tables rondes portait sur la place des associations de résidents étrangers dans la vie de l'arrondissement. De cette réunion est né le collectif d'associations « Ensemble, nous sommes le 10^e », qui favorise la participation à la vie locale de tous les habitant.e.s de l'arrondissement. Pour conclure son intervention, Mme SCHERER observe que le fait de donner le nom de Tony Dreyfus à la place devant le marché Saint-Martin constitue une jolie allusion à sa propension à faire les courses le week-end dans ce lieu, où il aimait avoir des échanges avec les riverains.

M. JOUSSELLIN remercie Madame la Maire d'avoir présenté le vœu en hommage à Tony Dreyfus, un homme de gauche qui a profondément marqué l'histoire du 10^e arrondissement en contribuant à le transformer et à lui donner sa physionomie actuelle. M. JOUSSELLIN s'attachera, aux côtés de Madame la Maire et de Mme PATRICE, à faire en sorte que ce vœu soit mis en œuvre le plus rapidement possible, comme il l'avait fait pour Claude-Gerard Marcus en 2021-2022.

M. FORT indique qu'il a souhaité cosigner le vœu en hommage à Tony Dreyfus car, en tant qu'élus du 10^e, il considère qu'il est important de célébrer la mémoire d'un maire qui a mené des combats marquants en faveur des habitant.e.s de cet arrondissement. M. FORT n'aurait peut-être pas partagé toutes les positions prises par Tony Dreyfus, mais il ne peut que reconnaître la valeur de certains engagements, comme ceux au bénéfice des personnes à la rue ou en défense des hôpitaux publics. Il existe une autre raison pour laquelle M. FORT a souhaité s'associer au vœu de la majorité. En effet, comme lui, Tony Dreyfus a connu la vie dans l'opposition au sein du Conseil d'arrondissement, une vie qui n'est pas toujours facile mais qui forge le caractère politique et qui a sûrement contribué à forger ses convictions et sa vision du 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD remercie les intervenant.e.s et invite ses collègues à passer au vote.

Le vœu déposé par Alexandra CORDEBARD, relatif à la dénomination d'une place en hommage à Tony Dreyfus, est adopté à l'unanimité.

M. JOUSSELLIN présente le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2023 26 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Considérant les plus de 2 000 enfants sans solution d'hébergement à la veille de la rentrée scolaire 2023, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente ;

Considérant que la dernière « Nuit de la solidarité » a recensé 3 015 personnes sans solution d'hébergement sur le territoire parisien contre 2 598 personnes pour la précédente édition ;

Considérant les 105 mineurs recensés parmi les 3 015 personnes sans solution d'hébergement ;

Considérant que 611 personnes sont mortes dans la rue en France en 2022 ;

Considérant la diminution du budget de l'État, en 2022, alloué à l'hébergement d'urgence et le besoin grandissant de répondre à l'urgence sociale ;

Considérant les quelques 56 000 personnes vivant aujourd'hui, en Île-de-France, dans des hôtels sociaux ;

Considérant que ces hôtels sociaux font, un à un, le choix d'expulser ces femmes, ces hommes et ces familles pour y préférer les potentiels touristes qui affluent et afflueront en grand nombre dans la capitale pour la Coupe du Monde de Rugby puis les JO 2024 ;

Considérant que la région parisienne a déjà perdu près de 5 000 places d'hébergement d'urgence depuis 2022 ;

Considérant que le 115 ne peut loger en moyenne qu'environ 15% de ces demandes d'urgence ;

Considérant la crise inflationniste que nous traversons et le besoin d'accompagnement social, médical et psychiatrique des personnes sans-abris ;

Considérant le besoin de mettre en œuvre toutes les solutions pour héberger les familles qui en ont besoin ;

Considérant qu'aucune mobilisation particulière de l'État ne se profile à ce jour en réaction à ces circonstances particulières et que de nombreux manquements des pouvoirs nationaux sont déjà constatés et comblés autant que possible par la Mairie de Paris ;

Considérant que la Ville de Paris mène une politique volontariste à travers la mise à disposition de fonciers municipaux ou appartenant aux bailleurs sociaux pour y réaliser, en lien avec les associations de solidarité, de l'hébergement d'urgence intercalaire ;

Considérant que l'État dispose d'un patrimoine conséquent sur le territoire parisien ;

Considérant qu'une partie de ce patrimoine est inoccupé à l'instar des anciens bâtiments de la documentation française ou encore du Val de Grâce, et pourrait faire l'objet d'occupation intercalaire ;

Considérant le vœu de notre groupe déposé au Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022 au sujet de l'hébergement d'urgence des personnes sans-abris à Paris ;

Sur proposition des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- ***L'État augmente urgemment le nombre de places d'hébergement disponibles à Paris et en Île-de-France, à travers la création de nouvelles structures et notamment des CHU et CHRS, pour l'ensemble des personnes en situation de sans-abrisme et pour répondre aux besoins considérables et en constante augmentation ;***
- ***L'État crée des places d'hébergement dans son patrimoine vide ;***
- ***La Maire de Paris interpelle de nouveau le gouvernement pour obtenir le droit de réquisition des logements et bureaux vacants ;***
- ***La Maire de Paris relance auprès de la Préfecture le projet abandonné d'occupation transitoire, sous forme d'hébergement d'urgence, des anciens locaux de l'APHP situés quai de Gesvres.***

Mme SCHERER déclare qu'elle ne peut que soutenir les propositions sur l'hébergement d'urgence et l'aide alimentaire présentées par ses collègues de la majorité, mais qu'elle ne peut s'empêcher non plus de souligner le côté « ubuesque » de la situation. La municipalité se mobilise pour faire perdurer des dispositifs qui ne sont que des « cautères sur des jambes de bois » permettant à un système productif dysfonctionnel qui fabrique de la pauvreté de se maintenir à flot.

La pauvreté touche désormais 9,2 millions de personnes, soit près de 15% de la population française. Dans le 10^e arrondissement, 17% de la population ne dispose pas des moyens matériels nécessaires pour vivre. L'aide alimentaire et l'hébergement d'urgence ne sont pas des solutions à la pauvreté, mais des solutions à court terme pour venir en aide aux personnes les plus en difficulté. Face à l'urgence, 34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté, regroupées dans un collectif, ont demandé au gouvernement de donner une réponse structurelle à la paupérisation de la population.

Mme SCHERER attendait avec impatience l'annonce, repoussée trois fois au cours de l'année, sur le Pacte des Solidarités 2023-2027. La Première ministre l'a enfin présenté autour de deux grands objectifs : corriger les inégalités structurelles et répondre à l'urgence de la situation sociale. Une mesure semble répondre au vœu déposé par les élu.e.s de la majorité, à savoir le maintien des 203 000 places d'hébergement d'urgence ouvertes en 2023. Cette mesure est cependant en contradiction avec la baisse de 6% du budget des associations qui aident les publics en situation de grande précarité. Grâce à la Fédération des Acteurs de la Solidarité, une grosse mobilisation se prépare pour soutenir ces associations et, à travers elles, les personnes les plus fragiles.

M. FORT ne peut qu'être d'accord sur le constat qui vient d'être fait. Le nombre de personnes à la rue à Paris et dans le 10^e arrondissement a augmenté, comme en témoigne le rapport d'analyses du décompte de la Nuit de la Solidarité 2023, qui fait état de 15% de plus de sans-abris qu'en 2022. Face à cette réalité dramatique, le nombre de places d'hébergement d'urgence doit être augmenté.

M. FORT souhaite cependant mettre en garde contre les fausses bonnes idées. Tout en n'étant pas opposé par principe à la réquisition des logements et des bureaux vacants - dont il est question dans le vœu de la majorité -, il rappelle qu'il s'agit d'une procédure rarement utilisée même si elle est encadrée par la loi depuis 1945. C'est l'État qui décide, mais c'est aux collectivités locales d'identifier les locaux susceptibles d'être réquisitionnés. Par ailleurs, au cours des dernières années, l'État a ordonné des réquisitions mais il a régulièrement buté contre des bailleurs qui contournaient la loi en entreprenant, par exemple, des travaux de restauration. En fait, il est très compliqué de réquisitionner des logements ou des bureaux vacants et il convient de ne pas trop compter sur cette possibilité pour trouver des hébergements d'urgence.

Il aurait été préférable, d'après M. FORT, que le vœu demande la mise en place d'un grand plan national pour lutter contre la vacance de logements et, éventuellement, pour faire évoluer cette procédure en la simplifiant. En dépit de cette réserve, M. FORT se range aux côtés de la majorité et soutient son vœu.

Mme JOUBERT fait noter que la question de l'hébergement d'urgence est particulièrement d'actualité. Ce matin encore, une mise à l'abri de 220 personnes à la rue a eu lieu au campement de Stalingrad. Il s'agit de la quatrième opération de ce type depuis le début du mois d'août. Mme JOUBERT profite de l'occasion pour saluer le travail des associations qui accompagnent les migrants, et notamment France Terre d'Asile, ainsi que les services de la Ville qui maintiennent la sécurité et la salubrité du site.

Le gouvernement a dévoilé son plan de lutte contre la pauvreté. Élisabeth BORNE a notamment annoncé que les 203 000 places d'hébergement déjà existantes seront maintenues en 2024. Malheureusement, leur nombre est insuffisant pour répondre aux besoins. Le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) a fait connaître la suppression de 2 000 places du fait d'une baisse budgétaire, et l'État a pris la décision de réduire les crédits octroyés aux associations parisiennes pour leurs activités liées aux hébergements d'urgence. Le 10^e arrondissement est d'autant plus concerné que son territoire est particulièrement touché par le sans-abrisme. C'est le premier arrondissement en termes de signalement de personnes à la rue et le deuxième en termes de signalement de familles.

Les JOP 2024, qui sont censés constituer une magnifique vitrine pour le rayonnement de Paris dans le monde et un moment magique pour le sport, ne doivent pas s'opposer aux questions de grande précarité, mais doivent représenter une partie de la solution. Mme HIDALGO a ainsi proposé au Président de la République de faire de l'hébergement d'urgence un enjeu d'héritage des JOP 2024. La Ville est prête à s'engager davantage, mais l'État doit prendre sa part de responsabilité. Le groupe Paris en Commun appelle donc à la mobilisation, le jeudi 21 septembre à 14h30, devant la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement.

Mme CORDEBARD souhaite souligner l'absence de capacité d'anticipation qui caractérise la politique gouvernementale relative aux migrants, dont chaque arrivée est traitée comme un phénomène inattendu impossible à gérer. Des dispositifs ont été expérimentés à Paris, tels que « la Bulle », un centre destiné à

accueillir les primo-arrivants et à les orienter vers des structures spécifiques. Ce dispositif a permis d'accompagner des milliers de personnes à Paris. Son élargissement à l'échelle nationale aurait pu éliminer le passage par la case campement.

Un nombre de plus en plus important de personnes stagnent aujourd'hui dans des structures d'hébergement d'urgence, en attendant pendant des mois, voire des années, que leur situation administrative soit réglée. Il est inconcevable que l'État ne parvienne pas à trouver le courage politique de régulariser le statut de ces personnes qui ne peuvent pas être expulsées, dont le projet de vie est en France et qui ont déjà, pour certaines d'entre elles, un travail qui leur permettrait d'accéder à un logement. L'État crée lui-même l'engorgement du système d'hébergement d'urgence, d'une part en le définançant et d'autre part en ne programmant pas son organisation.

Un débat a récemment eu lieu sur la possibilité de déplacer dans d'autres villes et régions de France les migrants sans-domicile qui sont à Paris, sous prétexte des Jeux Olympiques. Il est vrai qu'un travail de répartition entre les territoires doit être réalisé avec, bien évidemment, l'accord des personnes concernées et après avoir préparé leur accueil dans les nouvelles zones de résidence. Cependant, tous les maires consultés affirment que leurs dispositifs d'urgence sont déjà saturés et que leur capacité à accueillir de nouveaux migrants est faible, sinon inexistante. Ces derniers ne tireraient ainsi aucun profit à être transférés ailleurs sans un travail de programmation préalable.

La question de l'aide alimentaire est également mal gérée. Dans un contexte de grande inflation et d'explosion des coûts de l'énergie, il est facile de comprendre qu'un nombre croissant de personnes rencontrent des difficultés et aient besoin d'être accompagnées. Ce ne sont certainement pas les distributions alimentaires de rue qui peuvent régler durablement ce problème. Les pouvoirs publics ont tellement délégué la question de l'aide alimentaire aux associations qu'ils ne savent plus aujourd'hui comment y faire face. Les subventions baissent et la précarité augmente, alors que les denrées sont de plus en plus chères. L'aide alimentaire devrait faire l'objet d'un plan organisé à l'échelle nationale.

La mobilisation est également nécessaire face au scandale des familles à la rue. Celles-ci ont toujours existé mais leur prise en charge était beaucoup plus rapide dans le passé, alors qu'aujourd'hui les pouvoirs publics peinent à leur trouver des solutions d'hébergement, mêmes provisoires. La municipalité ne doit pas rester silencieuse en se résignant à accepter cet état des choses, mais elle doit renforcer le dialogue avec l'État et les autres collectivités territoriales pour faire de cette question un sujet de premier plan. Madame la Maire remercie tous les élu.e.s pour leur engagement et les invite à passer au vote.

Le vœu déposé par les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à l'hébergement d'urgence, est adopté à l'unanimité.

M. CLERWALL présente le troisième vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2023 27 - VCEU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF À L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS ABRITÉES À LA CASERNE CHÂTEAU-LANDON

Considérant que la réhabilitation de la caserne Château-Landon représente une importante récupération d'un lieu public dans un quartier dense qui a besoin de diversifier ses activités commerciales et de répondre aux forts besoins sociaux qui y sont présents - notamment en créant plus de place pour les activités associatives et citoyennes ;

Considérant que, dans l'attente des travaux de réhabilitation, l'ancienne caserne des pompiers a notamment accueilli des distributions alimentaires très conséquentes, ainsi qu'une occupation par des personnes à la rue, ce qui témoigne des besoins sociaux locaux auxquels le lieu ne répond pas et tranche avec l'utilisation commerciale haut de gamme qui en est fait par l'exploitant ;

Considérant que la Caserne se trouve dans un quartier qui a besoin de multiplier les espaces d'accueil et d'intégration pour les personnes en grande précarité, de repos pour les personnes susceptibles d'être exposées au harcèlement de rue comme pour les personnes âgées, de jeux pour les enfants et de rencontre pour les jeunes, et dont l'accueil sans exclusive doit être facilité ;

Considérant que la destination du lieu a été choisie sans concertation, excluant ainsi les habitant.e.s des décisions concernant la restructuration d'un lieu majeur pour l'avenir de leur quartier ;

Considérant l'engagement financier de la Ville de Paris et de la RIVP dans la remise en état de la Caserne ;

Considérant que le travail mené par la Caserne est engagé dans la transition écologique d'un secteur industriel parmi les plus polluants au niveau mondial et dans lequel les conditions de travail sont souvent inhumaines, un travail dont l'impact mérite d'être mis en exergue ;

Considérant néanmoins que l'exploitant n'a pas intégré au lieu des projets d'économie sociale et solidaire relatifs au textile durable et à la mode éthique, ni des projets de solidarité ;

Considérant que les activités commerciales haut de gamme, promotionnelles et événementielles accueillies par l'exploitant de la Caserne de la Mode génèrent régulièrement des difficultés d'accès en raison des files d'attente, du stationnement de véhicules devant le lieu et d'un service de voiturier, des ballets de taxis et de VTCs, et d'autres gênes pour les riverains, ainsi que des campagnes publicitaires illégales sur certains secteurs dans l'espace public ;

Considérant que plusieurs événements qui ont eu lieu récemment à la Caserne relèvent de la promotion des boissons alcoolisées, en particulier à destination d'un public jeune, empêchant par ailleurs l'accès au public de moins de 18 ans pendant de longues périodes ;

Considérant que des événements ont impliqué la vente et la distribution des produits en plastique à usage unique, contrairement à ce qui stipule la Charte pour des événements écoresponsables à Paris ;

Considérant la nécessité de proposer une offre de restauration accessible aux habitant.e.s du quartier, ce qui n'est pas le cas actuellement ;

Considérant que l'espace festif du sous-sol propose une programmation variée et inclusive, mais que son utilisation est réduite à certains soirs de la semaine alors que ce lieu pourrait être utilisé pour l'émergence de jeunes artistes, ou mis à disposition d'associations culturelles ;

Considérant que l'arrivée de la Maison de la Vie associative et citoyenne et d'un Kiosque citoyen dans les espaces appartenant à la mairie constitue un renforcement significatif du lien entre la Caserne et le territoire qui l'abrite, mais que ce projet indépendant ne saurait constituer le volet programmatique solidaire de la Caserne de la Mode ;

Considérant que la direction de la Caserne affiche la volonté de mettre à disposition certains espaces pour des événements non lucratifs sur proposition des acteurs locaux, mais l'organisation des réservations laissant la priorité à la commercialisation réduit fortement l'accueil d'événements non lucratifs ;

Sur proposition de Sylvain RAIFAUD, d'Ulif CLERWALL, Léa VASA, Sylvie SCHERER, Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Isabelle DUMOULIN et David DELPLANQUE, élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- La Préfecture de Police renforce la régulation de la circulation et du stationnement des véhicules aux abords de la Caserne et que la voirie faisant face à l'entrée soit libre de tout véhicule ;**
- La Caserne :**
 - respecte la Charte des événements écoresponsables de Paris, renonce à l'organisation d'événements faisant la promotion des boissons alcoolisées ainsi que de tout partenaire privé ayant des activités contraires aux orientations de la Ville de Paris ;**
 - renforce l'accueil des partenaires associatifs et citoyens locaux ;**
 - établit une offre de restauration à des prix plus accessibles ;**
 - mette en place un reporting des impacts environnementaux et climatiques de ses activités ;**
- La Mairie du 10^e arrondissement renforce le lien entre la Caserne et son territoire en mettant en place un modèle de gouvernance élargi dont les réunions régulières seront ouvertes aux associations riveraines ainsi qu'aux représentant.e.s des équipements publics du quartier, afin de diversifier la programmation et le public du lieu.**

Mme PATRICE observe que les derniers événements qui se sont déroulés à la Caserne Château-Landon posent effectivement des questions. Elle rappelle qu'en 2015 les élu.e.s communistes du 10^e arrondissement avaient voté en faveur du projet relatif à la Caserne. En cette occasion, Dominique TOURTE avait cependant demandé que les habitant.e.s puissent être concertés pour s'assurer que ce lieu s'insère véritablement dans le quartier. En tant qu'élue en charge de la culture, Mme PATRICE ne peut que regretter l'absence de réactions de la part de la direction aux demandes réitérées des acteurs locaux proposant à la Caserne de s'associer à des manifestations importantes comme « Les Rencontres photographiques du 10^e ».

En ce qui concerne la création d'un comité de pilotage proposée par le vœu, Mme PATRICE déclare que les élu.e.s communistes s'associent à cette demande. Elle sait par ailleurs que la RIVP prévoit d'en organiser un prochainement. Il faudra veiller collectivement à ce que ce comité se réunisse régulièrement et non seulement de manière épisodique. La mairie doit avoir son mot à dire dans les décisions qui seront prises. Les élu.e.s du groupe PCF se demandent toutefois si le vœu des écologistes n'arrive pas trop tôt. Certes, le temps est venu de réagir et la municipalité doit rendre la Caserne au quartier. Cependant, le comité de pilotage est d'ores et déjà prévu et il faut attendre qu'il se réunisse. Un vœu pourrait éventuellement être déposé ensuite, si des points restaient sans solution acceptable. Ne comprenant pas l'utilité d'un vœu à ce stade, les élu.e.s communistes préfèrent s'abstenir.

M. BONNIER partage certaines préoccupations exprimées par le vœu du groupe écologiste relatives, par exemple, à l'événement organisé par Kronembourg promouvant la vente de boissons alcoolisées. La consommation d'alcool est un problème de santé publique dont il faudra parler dans le cadre du comité de pilotage. Toutefois, cet événement a eu le mérite d'attirer de nombreux habitant.e.s du quartier et de leur faire découvrir la Caserne.

M. BONNIER estime par ailleurs que cet équipement est injustement décrié dans le vœu. Il faut sans doute aller plus loin et organiser davantage d'événements associatifs et solidaires à la Caserne, mais de nombreuses initiatives y ont déjà pris place. La mairie a, par exemple, organisé des concertations dans le cadre du Plan Climat et de la démarche « Embellir votre quartier », ainsi que des festivals et des manifestations culturelles à des prix accessibles au plus grand public. M. BONNIER n'est pas non plus d'accord avec le « considérant » qui semble sous-entendre la complaisance de la municipalité vis-à-vis du stationnement de véhicules devant la Caserne, alors que ceux-ci sont régulièrement verbalisés. Un réaménagement du parvis est par ailleurs prévu pour éviter ce genre de désagréments.

Bien évidemment, la municipalité devra faire entendre sa voix lors des réunions du comité de pilotage. L'arrivée du kiosque citoyen constituera certainement un levier important pour mettre davantage d'accessibilité et de gratuité dans la Caserne et pour consolider son assise dans le quartier. Ne partageant pas la tonalité et l'angle très négatifs du vœu écologiste et estimant qu'il est prématuré de l'adopter en ces termes, les élu.e.s du groupe Paris en Commun ne voteront pas en sa faveur.

M. FORT fait noter que le vœu écologiste est l'énième démonstration des contradictions qui se trouvent au sein de la majorité municipale, car une partie de ses membres contestent les décisions prises par l'autre. Avec un peu de recul, peut-être que le « péché originel » relatif à la Caserne a été d'en confier la restauration et l'exploitation à un investisseur. Ce dernier a mis plusieurs millions d'euros sur la table et a eu besoin de créer ensuite un modèle économique lui permettant de récupérer son argent. M. FORT rappelle que la majorité municipale a voté en faveur des modalités d'exploitation de la Caserne qu'elle a fixées avec l'investisseur.

Le vœu affirme que les projets mis en place dans cet équipement ne sont pas conformes aux critères sur lesquels le conseil d'arrondissement s'était accordé au départ. Cependant, la marque Salut Beauté, qui confectionne des vêtements dans de belles matières issues des chutes des grandes maisons, et la marque Sisterhood, qui reverse un euro par article à l'association Cœur de Guerrière et un euro à la Fondation des Femmes, sont deux exemples qui témoignent de la vocation sociale, solidaire et écologique des projets retenus. M. FORT est d'autant plus surpris par le « considérant » du vœu sur le choix des projets que, dans le comité de sélection, figurent les noms d'Alexandra CORDEBARD et de Frédéric HOCQUARD, adjoint à la Maire de Paris.

En revanche, un point que le vœu aurait dû souligner est le problème du stationnement des véhicules devant la Caserne et celui des nuisances sonores engendrées par les activités nocturnes de l'établissement qui sont susceptibles de gêner les riverains. Si certains choix, tels que l'événement lié à la bière, peuvent être considérés comme hasardeux, la priorité devrait être donnée aux problèmes de stationnement et de nuisances sonores qui sont à régler. M. FORT votera contre le vœu écologiste.

Mme CORDEBARD observe que certains choix faits par les responsables de la Caserne sont peut-être contestables, mais qu'ils répondent à une volonté d'équilibre clairement affichée dès le départ et bien connue par tous les élu.e.s. Ceux-ci n'étaient pas d'accord entre eux au démarrage du projet, les écologistes n'étant déjà à l'époque pas alignés sur les positions des autres groupes de la majorité. Le modèle économique de la Caserne, en particulier, leur paraissait peu convaincant. Mme CORDEBARD tient par ailleurs à préciser à M. FORT que c'est la RIVP qui a réalisé les travaux de rénovation de l'édifice et non pas ses occupants. Ces derniers ne sont donc pas en train de rembourser leur investissement, mais plutôt de faire marcher un modèle économique.

Ce que Madame la Maire reproche au vœu des écologistes, c'est de faire l'impasse sur le travail de fond qui est réalisé à la Caserne. Un sujet sur lequel il aurait été possible de trouver plus facilement un consensus, est la nécessité de réaffirmer un certain nombre de volontés de co-gouvernance, notamment en ce qui concerne l'événementiel et l'occupation des locaux. C'est ce que la mairie compte faire au sein du comité de pilotage. Mme CORDEBARD rappelle, par ailleurs, qu'à sa demande, Ulf CLERWALL la représente au comité de sélection des entreprises professionnelles ayant vocation à travailler au sein de la Caserne. Il est

nécessaire de continuer à intervenir dans la gouvernance du lieu afin de poursuivre la construction d'un modèle plus durable dans la mode.

Le fait qu'il y ait de l'événementiel à l'occasion, par exemple, de la *fashion week* ne scandalise pas Mme CORDEBARD. Ce qui en revanche l'indigne, c'est le stationnement de limousines devant la porte d'entrée de l'édifice. La verbalisation massive qui a déjà été mise en place, ainsi que le futur réaménagement du parvis élimineront ce problème. Quant aux tapages nocturnes, la police s'en est occupée en décidant, entre autres, d'une fermeture administrative durant la *fashion week* à la Caserne, qui a sans doute compris le message. Quant aux prix du restaurant - qui sont par ailleurs alignés sur ceux du quartier -, ce n'est pas à la mairie de les décider, car il ne s'agit pas d'un restaurant associatif.

Enfin, en ce qui concerne les soirées de musique et de danse, elles sont très fréquentées par les Parisien.ne.s et, jusqu'à présent, n'ont posé aucun problème de nuisances sonores. En revanche, le fait que la Caserne ne se soit pas associé à des manifestations importantes, telles que « Les Rencontres photographiques du 10^e », est assez choquant. La co-gouvernance doit permettre à la mairie de faire savoir aux responsables de la Caserne qu'elle attend d'eux qu'ils participent aux grands événements de l'arrondissement. Le groupe Paris en Commun ne votera pas en faveur du vœu des élu.e.s écologistes, mais souhaite travailler avec eux pour faire avancer un certain nombre de sujets. Mme la Maire rappelle à M. FORT qu'il peut arriver dans une majorité de se mettre d'accord sur un certain nombre de désaccords, la force d'un groupe venant aussi de ses différences. Madame la Maire propose aux élu.e.s de passer au vote.

Le vœu déposé par les élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, relatif à l'encadrement des activités abritées à la Caserne Château-Landon, est rejeté (11 votes contre : Paris en Commun + Bertil FORT ; 3 abstentions : PCF ; 7 votes pour : Les Écologistes pour Paris 10^e).

M. DELPLANQUE présente le quatrième vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2023 28 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF A LA PRÉSERVATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ARTISANALES DE FABRICATION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE QUARTIER DE SAINTE-MARTHE

Considérant la disparition des métiers artistiques et artisanaux de fabrication - patrimoine vivant et irremplaçable de Paris qui renvoie une image de singularité positive de la ville et du pays - dont les pratiquants au quotidien de plus en plus précarisés par un statut inadapté et une protection sociale insuffisante, sont poussés hors de la capitale par une spéculation immobilière qui les prive d'ateliers et de locaux à prix abordable ;

Considérant l'engagement soutenu de la Ville de Paris pour défendre le tissu culturel, les savoir-faire et le patrimoine vivant, exprimé entre autres par les vœux 2015 V 332 et 2019 V 82bis adoptés en Conseil de Paris en écho à ces mobilisations ;

Considérant l'article 58 de la loi du 2 août 2005 qui introduit un droit de préemption pour les municipalités, permettant aux maires de préempter les baux commerciaux, les fonds artisanaux et les fonds de commerce et du décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 ;

Considérant la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises qui facilite le droit de préemption pour les communes ;

Considérant que la Ville de Paris s'est récemment dotée d'une nouvelle structure d'acquisition (notamment via la préemption) et de gestion de l'immobilier commercial, chargée de la mise en œuvre de la protection de la diversité commerciale à Paris ;

Considérant que cette structure pourra à terme également être chargée de gérer des baux commerciaux préemptés ;

Considérant le vœu de la majorité du 10^e arrondissement voté à l'unanimité le 31.10.2019 affirmant notamment « son souhait de préserver l'identité du quartier Sainte-Marthe par le maintien des artistes et artisans déjà en place et le soutien à l'installation de nouveaux artisans et artistes dans les locaux vides » ;

Considérant le vœu de la majorité du 10^e arrondissement voté le 03.11.2021 demandant notamment que « la Mairie de Paris lance une concertation de terrain avec les conseils de quartier et d'autres parties prenantes comme les associations et les bailleurs sociaux, pour déterminer des périmètres et les orientations de la préemption des baux commerciaux et les fonds de commerce, en faveur de la diversité économique et commerciale » ;

Considérant le vœu du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, voté à l'unanimité le 07.03.2023, demandant que « la Mairie de Paris mandate Paris Commerces pour créer, en utilisant notamment les enveloppes budgétaires votées en 2021, un programme de création d'un parc de locaux à loyers modérés relevant du domaine public destinés aux activités artisanales de fabrication, artistiques et d'économie sociale et solidaire, avec les quartiers du Grand Belleville comme barycentre ;

Considérant la mise en vente au prix de 1 800 000 euros d'un atelier d'artiste d'une surface de 200 m² dans le quartier Sainte-Marthe, qui serait à même d'accueillir des artistes, artisans, structures et services en lien avec les demandes formulées dans ces trois vœux ;

Considérant le vote, à l'édition 2021 du Budget Participatif du 10^e arrondissement, du projet « De la diversité commerciale et artisanale dans nos quartiers », qui attribue un budget pour acquérir des locaux à loyers modérés destinés aux activités d'art, d'artisanat d'art et d'ESS, notamment dans le quartier Sainte-Marthe ;

Considérant l'autorisation de programme voté au Conseil de Paris de décembre 2021 attribuant 4 millions d'euros à l'acquisition de locaux dans le périmètre de Sainte-Marthe, mesure à vocation de se généraliser à tous les îlots du Grand Belleville où les artistes et l'artisanat de fabrication font face à une situation économique difficile et luttent pour se maintenir dans leurs ateliers et lieux de travail ;

Sur proposition de Sylvain RAIFAUD, Ulf CLERWALL, David DELPLANQUE, Léa VASA, Sylvie SCHERER, Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Isabelle DUMOULIN, élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- Lors de sa vente effective, la Mairie de Paris préempte ce local en utilisant notamment les enveloppes budgétaires votées en 2021 ;**
- La Mairie de Paris mandate Paris Commerces pour définir un programme pour ce local destiné aux activités artisanales de fabrication, artistiques et d'économie sociale et solidaire ;**
- Ce programme soit élaboré en concertation avec les conseils de quartier et autres parties prenantes du quartier comme les associations et les bailleurs sociaux.**

M. BONNIER indique que le combat pour la préservation des activités artistiques et artisanales dans le quartier de Sainte-Marthe rassemble toutes les composantes de la majorité municipale, et rappelle que deux locaux ont déjà été préemptés depuis le début de la mandature. La mise en place d'un comité de pilotage avec les associations et les habitant.e.s du quartier permet d'avancer de concert sur ce dossier qui est très important pour le 10^e arrondissement.

Le groupe Paris en Commun est prêt à voter le vœu écologiste en y apportant toutefois quelques modifications. Il souhaite d'abord que soit rappelé que des contacts ont déjà été établis, à l'initiative de la Mairie du 10^e, entre la DAE (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi) et la propriétaire du local, en vue de l'acquisition de l'atelier d'artiste de 200 m² d'une valeur de 1 800 000 euros. Il faudra ainsi ajouter un « considérant » qui évoque les démarches déjà entreprises par la Mairie du 10^e arrondissement.

Le groupe Paris en Commun souhaite également que le premier attendu soit reformulé en spécifiant « que la Ville de Paris se positionne en faveur du rachat de ce local en poursuivant les discussions déjà engagées avec sa propriétaire ou en exerçant son droit de préemption ». Il est en effet important de ne pas fermer la porte au rachat direct, alors que le vœu ne parle que de préemption. Quant au deuxième attendu, qui définit le programme pour cet espace, M. BONNIER propose de le supprimer car il entre en contradiction avec le troisième attendu qui évoque une concertation avec les habitant.e.s afin d'envisager d'autres usages possibles de ce lieu.

M. JOUSSELLIN estime que le vœu du groupe écologiste représente une pierre en plus dans celle qu'il a désormais coutume d'appeler « la construction de l'édifice pour le quartier Sainte-Marthe », construction à laquelle la majorité municipale travaille depuis trois ans. Les élu.e.s communistes souhaitent la préemption du local. C'est pourquoi en juin dernier, lorsqu'ils ont eu connaissance de sa mise en vente, ils ont considéré, avec les autres membres de la majorité, la possibilité de l'acquérir. Le vœu du groupe écologiste peut les aider dans cette démarche et, sur ce point, les élu.e.s communistes le soutiennent.

La défense des artisans et des artistes de Sainte-Marthe fait partie des engagements pris en 2020 par l'actuelle majorité. Toutefois, s'il est important que le quartier garde son âme, l'installation d'un nouveau service public est également important. Installer un centre de santé demande de la place, et un espace de 200 m² près de Belleville est une opportunité qui ne se représentera peut-être plus avant la fin de la mandature. M. JOUSSELLIN profite de l'occasion pour remercier la Maire de Paris et son adjointe en charge de la santé publique, Anne SOUYRIS, d'avoir soutenu, lors du dernier Conseil de Paris, le vœu du groupe PCF de créer huit nouveaux centres de santé à Paris. M. JOUSSELLIN ne demande pas aux élu.e.s écologistes d'aller à l'encontre de leur vœu, mais il leur demande de retirer le deuxième attendu pour laisser de la place à la concertation. En invitant ces derniers à dialoguer davantage avec les autres membres de la majorité, M. JOUSSELLIN annonce que les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu seulement si cette condition est remplie.

M. FORT connaît bien les problématiques qui concernent le quartier Sainte-Marthe. Il n'est pas opposé par principe à la préemption du local, car elle pourrait constituer une bonne opportunité pour le quartier quelle que soit son utilisation, en faveur de l'artisanat ou du service public. Toutefois, ne connaissant ni la propriétaire ni le local, M. FORT préfère s'abstenir.

Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de procéder à un vote différencié - méthode qui est autorisée par le règlement du Conseil d'arrondissement - de manière à parvenir au résultat final étape par étape. Elle les invite ainsi à se prononcer sur le premier amendement, à savoir l'ajout du « considérant » relatif aux contacts déjà établis, à l'initiative de la Mairie du 10^e, entre la DAE et la propriétaire du local en vue de son rachat.

Le premier amendement est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT)

Madame la Maire propose de voter la modification du premier attendu sur le positionnement de la Ville de Paris en faveur du rachat du local ou de sa préemption.

La modification du premier attendu est adoptée à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT)

Madame la Maire propose ensuite de voter la suppression du deuxième attendu.

M. RAIFAUD demande la parole pour expliquer que le groupe écologiste s'oppose à la suppression du deuxième attendu pour une question de cohérence. Le maintien de l'art et de l'artisanat est la principale préoccupation du quartier Sainte-Marthe. Le fait de pouvoir récupérer l'un de ses locaux les plus anciens et emblématiques doit tenir compte de la vocation de ce lieu, autrefois siège d'une association importante et atelier d'artiste, qui ne doit pas être dévolu à d'autres fonctions.

Le troisième amendement relatif à la suppression du deuxième attendu est adopté à la majorité (13 votes pour : Paris en Commun et PCF ; 7 votes contre : Les Écologistes pour Paris 10^e ; 1 abstention : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD demande aux élu.e.s du groupe écologiste si, en dépit des modifications proposées, ils acceptent de voter leur vœu ou s'ils préfèrent qu'il soit retiré.

M. RAIFAUD répond qu'ils acceptent de voter leur vœu amendé.

10 2023 28 - VŒU AMENDÉ

Considérant la disparition des métiers artistiques et artisanaux de fabrication - patrimoine vivant et irremplaçable de Paris qui renvoie une image de singularité positive de la ville et du pays - dont les pratiquants au quotidien de plus en plus précarisés par un statut inadapté et une protection sociale insuffisante, sont poussés hors de la capitale par une spéculation immobilière qui les prive d'ateliers et de locaux à prix abordable ;

Considérant l'engagement soutenu de la Ville de Paris pour défendre le tissu culturel, les savoir-faire et le patrimoine vivant, exprimé entre autres par les vœux 2015 V 332 et 2019 V 82bis adoptés en Conseil de Paris en écho à ces mobilisations ;

Considérant l'article 58 de la loi du 2 août 2005 qui introduit un droit de préemption pour les municipalités, permettant aux maires de préempter les baux commerciaux, les fonds artisanaux et les fonds de commerce, et du décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 ;

Considérant la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises qui facilite le droit de préemption pour les communes ;

Considérant que la Ville de Paris s'est récemment dotée d'une nouvelle structure d'acquisition (notamment via la préemption) et de gestion de l'immobilier commercial, chargée de la mise en œuvre de la protection de la diversité commerciale à Paris ;

Considérant que cette structure pourra à terme également être chargée de gérer des baux commerciaux préemptés ;

Considérant le vœu de la majorité du 10^e arrondissement, voté à l'unanimité le 31.10.2019, affirmant notamment « son souhait de préserver l'identité du quartier Sainte-Marthe par le maintien des artistes et artisans déjà en place et le soutien à l'installation de nouveaux artisans et artistes dans les locaux vides » ;

Considérant le vœu de la majorité du 10^e arrondissement voté le 03.11.2021 demandant notamment que « la Mairie de Paris lance une concertation de terrain avec les conseils de quartier et d'autres parties prenantes comme les associations et les bailleurs sociaux, pour déterminer des périmètres et les orientations de la préemption des baux commerciaux et les fonds de commerce, en faveur de la diversité économique et commerciale » ;

Considérant le vœu du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, voté à l'unanimité le 07.03.2023, demandant que « la Mairie de Paris mandate Paris Commerces pour créer, en utilisant notamment les enveloppes budgétaires votées en 2021, un programme de création d'un parc de locaux à loyers modérés relevant du domaine public destinés aux activités artisanales de fabrication, artistiques et d'économie sociale et solidaire, avec les quartiers du Grand Belleville comme barycentre » ;

Considérant la mise en vente au prix de 1 800 000 euros d'un atelier d'artiste d'une surface de 200 m² dans le quartier Sainte-Marthe, qui serait à même d'accueillir des artistes, artisans, structures et services en lien avec les demandes formulées dans ces trois vœux ;

Considérant le vote, à l'édition 2021 du budget participatif du 10^e arrondissement, du projet « De la diversité commerciale et artisanale dans nos quartiers », qui attribue un budget pour acquérir des locaux à loyers modérés destinés aux activités d'art, d'artisanat d'art et d'ESS, notamment dans le quartier Sainte-Marthe ;

Considérant l'autorisation de programme voté au Conseil de Paris de décembre 2021 attribuant 4 millions d'euros à l'acquisition de locaux dans le périmètre de Sainte-Marthe, mesure à vocation de se généraliser à tous les îlots du Grand Belleville où les artistes et l'artisanat de fabrication font face à une situation économique difficile et luttent pour se maintenir dans leurs ateliers et lieux de travail ;

Considérant les contacts établis en juin dernier entre la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi et la propriétaire à l'initiative de la Mairie du 10^e arrondissement, en vue du rachat de ce bien ;

Sur proposition de Sylvain RAIFAUD, Ulf CLERWALL, David DELPLANQUE, Léa VASA, Sylvie SCHERER, Thomas WATANABÉ-VERMOREL et Isabelle DUMOULIN, élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- **Que la Ville de Paris se positionne en faveur du rachat de ce local en poursuivant les discussions déjà engagées avec sa propriétaire ou en exerçant son droit de préemption ;**
- **Qu'un programme d'occupation répondant aux besoins du quartier soit élaboré en concertation avec les habitant.e.s, les conseils de quartier, les associations locales et les bailleurs sociaux.**

Le vœu déposé par les élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, relatif à la préservation des activités artistiques et artisanales dans le quartier Sainte-Marthe, est adopté avec les amendements proposés par les autres groupes de la majorité.

Mme PATRICE présente le cinquième vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2023 29 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF RELATIF AU SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS ET DE L'ÉTAT AUX ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE

Considérant l'inflation en augmentation à 5,8% sur un an au mois de juillet 2023 ;

Considérant les nombreux produits de première nécessité concernés par un phénomène de « shrinkflation », procédé qui consiste pour les industriels à réduire la quantité vendue dans un emballage sans pour autant réduire le prix ;

Considérant que 18% des Français.e.s vivent aujourd'hui à découvert en permanence ;

Considérant, selon une étude réalisée par l'institut IPSOS pour le Secours Populaire, que 58% des Français.e.s considèrent qu'ils vivent ou qu'ils sont sur le point de vivre une situation de pauvreté ;

Considérant que, selon cette même étude, 43% des Français.e.s ont des difficultés financières ne permettant pas de consommer des légumes et fruits frais tous les jours et que 32% des Français.e.s ne mangent plus trois repas par jour ;

Considérant la baisse des dons liée à l'inflation et l'augmentation des besoins d'aide alimentaire ;

Considérant les appels à l'aide des Restos du Cœur, de la Croix Rouge et du Secours Populaire ces dernières semaines, estimant chacun à plusieurs millions les fonds nécessaires pour faire face à cette inflation et poursuivre leurs actions ;

Considérant les dons effectués ou annoncés par les groupes LVMH, Crédit Mutuel, Altice, Total aux différentes associations en difficulté ;

Considérant que, si ces dons sont une bonne nouvelle pour ces associations, ils ne constituent en rien des financements pérennes ;

Considérant que la puissance publique, dont l'État et les collectivités, est et doit rester la principale actrice de la solidarité nationale ;

Considérant que l'équivalent de plus de 7 millions de repas sont distribués chaque année à Paris par plusieurs dizaines d'associations ;

Considérant le fort engagement de la Ville de Paris aux côtés de l'ensemble de ces associations ;

Sur proposition des élu.e.s PCF, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, le Conseil du 10^e émet le vœu que :

- Les subventions allouées aux associations d'aide alimentaire et notamment aux Restos du Cœur, à la Croix Rouge et au Secours Populaire soient augmentées de façon conséquente ;**
- La Ville de Paris interpelle l'État afin de mettre en place une taxation sur les profits des industriels du secteur agroalimentaire.**

Mme VERSINI rappelle que 8 millions de personnes en France sont obligées de se tourner vers l'aide alimentaire. La situation des gens sans-abris est également dramatique. Une famille avec cinq enfants a été récemment mise à la rue dans Paris Centre. Sans logement et mal nourrie, la maman n'était même plus en mesure d'allaiter son bébé. En début septembre, les Restos du Cœur, le Secours Populaire et la Croix Rouge ont tiré la sonnette d'alarme, l'État ayant baissé le montant des subventions qu'il leur octroyait habituellement. Mme VERSINI a signé, à titre personnel, la pétition lancée par les associations, grandes et petites, qui interviennent auprès des publics les plus fragiles, car lorsqu'on touche à ces associations, on touche à la survie de ces publics.

La responsabilité d'organiser la solidarité nationale revient à l'État, même si la Ville de Paris agit en complémentarité en donnant 6 millions d'euros pour permettre la distribution de plus de 30 000 repas par jour. Bien évidemment, les dons effectués ou annoncés par de grands chefs d'entreprise qui souhaitent participer au nom de la philanthropie, sont les bienvenus. Mais ces dons ne peuvent pas constituer une politique publique, c'est l'État qui doit assurer à chaque citoyen.ne de manger à sa faim. Pour conclure son intervention, Mme VERSINI tient à remercier les Restos du Cœur, le Secours Populaire et la Croix Rouge ainsi que L'Armée du Salut pour toutes les actions entreprises dans le 10^e. En disant sa fierté d'être élue dans un arrondissement dont l'ADN est aux côtés des plus pauvres, elle informe que le groupe Paris en Commun votera en faveur du vœu PCF.

Mme SCHERER tient à souligner, elle aussi, la responsabilité de la collectivité et de l'État envers les associations qui œuvrent en faveur des plus démunis. Elle a été choquée en entendant la nouvelle ministre aux Solidarités appeler les entreprises à subvenir aux besoins financiers des Restos du Cœur, et ne peut s'empêcher de se demander dans quelle position de dépendance le soutien d'une entreprise risque de mettre une association caritative.

Mme SCHERER fait savoir que Les Restos du Cœur avaient prévu d'aller plus loin que la distribution alimentaire. Ils avaient l'intention d'effectuer un travail social en accompagnant dans un certain nombre de démarches les personnes auprès desquelles ils interviennent. Cependant, compte tenu de l'augmentation du prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que de la raréfaction de l'argent public, ils ont été obligés de renoncer à leurs projets d'accompagnement social. Il est impératif que le vœu déposé par le groupe PCF soit voté, afin de continuer à soutenir les associations d'aide alimentaire.

Mme CORDEBARD observe que l'État devrait répondre aux besoins de la population par la redistribution des impôts sur les entreprises, et se demande de combien de milliards d'euros d'exonération fiscale celles-ci ont bénéficié au cours des dernières années. C'est la redistribution qui peut permettre la solidarité. La philanthropie et les dons des particuliers sont bienvenus, mais ils ne peuvent pas constituer les fondements de la solidarité, car c'est trop aléatoire, voire dangereux d'y compter. Et cela signifie également que l'État n'est plus capable de faire face à ses engagements vis-à-vis des citoyens.

M. FORT demande la parole pour une explication de vote. Il informe que l'objet du vœu l'amène à donner un avis favorable, même si les interventions des élu.e.s l'inciteraient à se prononcer contre. À ce propos, il rappelle à Mme SCHERER que les entreprises sont en train d'évoluer et que la création d'écosystèmes à l'intérieur desquels elles peuvent contribuer au financement des associations caritatives est très positive. Il rappelle également à Mme PATRICE qu'en plus de la donation de 10 millions d'euros pour soutenir les associations d'aide alimentaire, la famille Arnault a beaucoup investi en partenariat avec la Maire de Paris pour l'organisation des JOP 2024, ce qui constitue par ailleurs une énième « pomme de discorde » au sein de la majorité du 10^e.

Les grandes associations d'aide alimentaire, telles que les Restos du Cœur, le Secours Populaire et la Fondation Abbé Pierre, ont été assez claires sur le fait qu'elles sont confrontées à une augmentation des demandes sur tout le territoire qui inclut tous les profils, les mères célibataires comme les jeunes actifs. Le gouverneur de la Banque de France a expliqué que, si les marges des entreprises n'ont pas globalement augmenté et n'ont donc pas alimenté l'inflation, en revanche celles du secteur agroalimentaire ont sensiblement augmenté malgré la crise en provoquant un renchérissement des coûts des denrées alimentaires. Face à la situation dramatique que la France connaît aujourd'hui, tout en n'étant pas forcément favorable à la taxation à tout prix, M. FORT estime que le rôle de l'État est d'intervenir en taxant. À l'instar des associations, les entreprises peuvent faire un grand bien à la société, mais c'est à l'État de gérer les bons équilibres.

Mme CORDEBARD le remercie et propose aux élu.e.s de passer au vote.

Le vœu déposé par les élu.e.s du groupe PCF, relatif au soutien de la Ville de Paris et de l'État aux associations d'aide alimentaire, est adopté à l'unanimité.

M. GUTTERMANN présente le sixième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2023 30 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF, RELATIF AU RELAIS-POSTE AU 73 RUE DE MAUBEUGE ET À LA RÉIMPLANTATION D'UN BUREAU DE POSTE DANS LE QUARTIER DE LA GARE DU NORD

Considérant que le Groupe La Poste envisage au niveau national de ne conserver que 2 800 bureaux de poste, les activités des bureaux fermés étant transférées dans des relais-poste chez des commerçants ;

Considérant que dans la capitale La Poste a fermé 49 bureaux en six ans ;

Considérant que la multiplication des fermetures de bureaux s'accompagne de la réduction des horaires d'ouverture, de la diminution du nombre des agents et du transfert des activités postales dans des commerces, avec la création de relais-poste dans des Franprix, Carrefour City, Auchan, Intermarché, Monoprix, pressings ou bureaux de tabac ;

Considérant que l'accueil au sein d'une structure privée d'une mission de service public ne permet pas de répondre de la même façon aux besoins des usager.e.s et crée une grande confusion entre services publics et activités commerciales ;

Considérant que ces dernières années le 10^e a payé un lourd tribut au dépeçage du service public postal, ayant pour résultat la dégradation du service rendu aux usager.e.s caractérisée par des files d'attente toujours plus longues ;

Considérant la fermeture en 2016 du bureau de poste de la Gare du Nord, deuxième plus grand bureau de poste de France, qui était utile tant pour les habitant.e.s du 10^e que pour les usager.e.s quotidiens de la Gare du Nord ;

Considérant qu'un relais-poste a ouvert au 73 rue de Maubeuge en juin dernier, dépendant du bureau de poste Turgot dans le 9^e ;

Considérant l'opposition répétée de la Mairie du 10^e à l'ouverture du relais-poste ;

Considérant les négociations en cours sur le réaménagement de la Gare du Nord et de ses alentours ;

Considérant que la boîte aux lettres sur la place Jan Karski a été retirée de l'espace public au printemps dernier mais qu'elle n'a toujours pas été remplacée ;

Sur proposition des élu.e.s PCF, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que la direction territoriale de la Poste soit interpellée pour :

- Exiger la fermeture du relai-poste ouvert au 73 rue de Maubeuge ;***
- Demander qu'une négociation entre la Poste et la SNCF s'ouvre pour envisager la réouverture d'un bureau de poste dans l'enceinte de la Gare ;***
- Qu'une boîte aux lettres soit réinstallée sur la place Jan Karski.***

Mme DUMOULIN observe que le vœu du groupe PCF est en parfaite cohérence avec les prises de position répétées de la majorité municipale en matière de service public, en l'occurrence de service public postal. Elle rappelle que La Poste est censée assurer quatre missions, dont deux sont particulièrement fragilisées : le service postal universel et l'accessibilité bancaire. La confusion entre les activités postales et les activités commerciales dans les relais-poste nuit en effet à la mission du service postal universel en affectant un ensemble de publics, et notamment les personnes précaires, âgées ou isolées. Elle ne contribue pas non plus à l'accessibilité bancaire. Autrement dit, il s'agit d'une régression par rapport à l'exécution des missions du service public postal.

L'évolution de La Poste va dans le même sens que le recul global du service public en France, où il est, par exemple, très difficile qu'un immigré obtienne rapidement un rendez-vous à la préfecture pour régulariser sa situation. Ce recul ne doit rien au hasard ni aux agent.e.s qui, au contraire, cherchent à résister aux changements en acte, mais il doit tout à des décisions politiques inadaptées aux besoins de la population, décisions qui fracturent la société française en marginalisant des parties importantes. La défenseure des Droits, Claire HÉDON, n'a de cesse d'alerter sur ce sujet et le collectif Nos Services Publics vient de publier un rapport alarmant sur l'état des services publics français. On y constate une augmentation des besoins de la population en matière de service public qui va à l'encontre des moyens alloués par l'État. Les inégalités sociales et géographiques sont en augmentation dans tous les secteurs du service public souffrant d'une numérisation à marche forcée qui exclut certains publics. Le groupe écologiste votera en faveur du vœu du PCF.

Mme DIABY souhaite rappeler que la défense du service public, en l'occurrence du service public postal, fait partie des combats menés collectivement par la gauche. Un accueil physique et humain dans un espace commun digne de ce nom, c'est le reflet de la manière dont la République accueille chaque citoyen.ne et lui rend service dans l'égalité. C'est également le symbole d'un pays où tout n'est pas sujet aux lois du marché. L'engagement de la municipalité pour conserver un maillage de bureaux de poste sur l'ensemble

du territoire du 10^e arrondissement date de l'époque où Rémi FÉRAUD était maire. Tout logiquement et tout naturellement, le groupe Paris en Commun votera donc en faveur du vœu proposé par le PCF.

M. FORT regrette la disparition du bureau de poste de la Gare du Nord et votera par conséquent en faveur du vœu PCF. Il souhaite par ailleurs signaler que le relais-poste de la rue Maubeuge se trouve au 83 et non pas au 73.

Mme CORDEBARD le remercie pour la précision et demande d'apporter cette correction au vœu après vérification.

M. JOUSSELLIN informe en plaisantant que dorénavant il fera lire à M. FORT tous ses vœux afin qu'il les corrige avant de les voter.

Mme CORDEBARD considère qu'il est important de réaffirmer la volonté de la collectivité de retrouver un bureau de poste à la Gare du Nord, mais qu'il est aussi important de réaffirmer la nécessité pour la mairie d'être consultée. La résistance collective du 10^e a permis par le passé d'éviter plusieurs fermetures de bureaux de poste. Mme CORDEBARD rencontrera prochainement la responsable territoriale de La Poste pour lui faire part de son mécontentement de ne pas avoir été informée de l'ouverture d'un relais-poste rue de Maubeuge. Cette absence de communication constitue une rupture avec les pratiques précédentes. Il est indispensable que La Poste et la mairie d'arrondissement puissent avoir une discussion constructive et une prise de décisions concertée sur les relais-poste comme sur les autres sujets. Mme CORDEBARD propose ensuite aux élu.e.s de mettre aux voix le vœu PCF.

Le vœu déposé par les élu.e.s du groupe PCF, relatif au relais-poste au 83 rue de Maubeuge et à la réimplantation d'un bureau de poste dans le quartier de la Gare du Nord, est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD annonce que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 31 octobre à 18h30 et souhaite une bonne soirée à tous les présents.

La séance est levée à 21h26.

Signature 	Signature 
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	M. Bertil FORT, conseiller d'arrondissement Secrétaire de séance